

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 14 DECEMBRE 2017**

## ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 5 octobre 2017<sup>4</sup>
- Décisions du Maire<sup>4</sup>

### FINANCES ET COMMANDE PUBLIQUES<sup>5</sup>

- 2017-12-01 : Décision modificative 2017 n°25
- 2017-12-02 : Produits irrécouvrables<sup>7</sup>
- 2017-12-03 : Budget primitif 2018, ouverture anticipée des crédits en investissement<sup>7</sup>
- 2017-12-04 : Marché d'assurance risques statutaires - résultat de l'appel d'offres ouvert et attribution du marché<sup>7</sup>
- 2017-12-05 : Marché de travaux pour la requalification du complexe sportif de Francheville - attribution des marché de travaux<sup>8</sup>
- 2017-12-06 : Approbation de la convention constitutive d'un groupement de commandes pour l'achat d'électricité, de gaz et de services associés<sup>11</sup>
- 2017-12-07 : Délibération portant attribution d'une subvention pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage insertion en matière d'achats socialement responsables avec Sud-Ouest Emploi<sup>12</sup>
- 2017-12-08 : Avenant n°3 à la convention de refacturation de prestations entre la Mairie de Francheville et le CCAS de Francheville<sup>12</sup>

### URBANISME/QUALITE DE VIE<sup>13</sup>

- 2017-12-09 : Délibération du conseil municipal de la commune de Francheville - avis sur l'arrêt de projet relatif à la révision du plan local d'urbanisme tenant lieu de programme local de l'habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon<sup>13</sup>
- 2017-12-10 : Modification des statuts du Sagyc - mise en oeuvre de la compétence GEMAPI à l'échelle du bassin versant de l'Yzeron - Communes de la Métropole de Lyon.<sup>32</sup>
- 2017-12-11 : Convention de prise en charge de capture et d'enlèvement des animaux - renouvellement<sup>38</sup>

### EDUCATION<sup>38</sup>

- 2017-12-12 : Délibération portant sur l'organisation des rythmes de la semaine scolaire à partir de la rentrée scolaire 2018<sup>38</sup>
- 2017-12-13 : Délibération portant sur une demande de subvention de l'école du Châter pour un projet littéraire<sup>40</sup>

### ADMINISTRATION GENERALE<sup>40</sup>

- 2017-12-14 : Mise en oeuvre du Pacte de Cohérence Métropolitain - contrat territorial avec la Métropole de Lyon<sup>40</sup>
- 2017-12-15 : Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon - mission temporaire d'assistance juridique<sup>44</sup>

### ECONOMIE<sup>44</sup>

- 2017-12-16 : Dérogations à la fermeture du dimanche pour les commerces de détail et concessionnaires automobiles<sup>44</sup>

- Hommage à Madame Jeannette TISSERANT44

#### QUESTIONS DIVERSES45

- Question diverse du groupe Francheville Autrement :45
- Question diverse du groupe Francheville au Cœur :47
- Questions diverses de M. Cyril Kretschmar :48
- Question diverse de M. Alain Guillon :53

**La séance est ouverte à 19 heures sous la présidence de M. Rantonnet, Maire de Francheville.**

**M. RANTONNET.-** Mesdames et Messieurs, bonsoir. Je vous propose d'ouvrir ce dernier Conseil Municipal de l'année 2017.

*(M. de Parisot procède à l'appel)*

**Pouvoirs :** Lucette Rey, Philippe Sadot, René Lambert, Bruno Rivier.

**Secrétaire de séance :** Olivier de Parisot.

◆◆◆◆◆◆◆◆

**M. RANTONNET.-** Je vous remercie.

Lors de la conférence des présidents, oralement ou par mail ensuite, les trois groupes ont posé des questions. Nous y reviendrons, comme il se doit, en fin de séance.

- **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 5 octobre 2017**

**M. RANTONNET.-** M. Guibert a souligné deux coquilles qui ont été corrigées. Vous les avez dans vos sous-mains. Cela vous convient ?

**M. GUIBERT.-** Tout à fait.

**M. RANTONNET.-** Nous passons au vote.

*(Il est procédé au vote)*

**LE COMPTE RENDU EST APPROUVE A L'UNANIMITE.**

- **Décisions du Maire**

*Présentation des décisions.*

**M. RANTONNET.-** Est-ce qu'il y a des questions ?

**Mme JAMBON.-** J'ai une petite remarque à faire. L'ancien logiciel avait vieilli et nous comprenons qu'il avait besoin d'être changé mais nous regrettons quand même la disparition de la souplesse d'inscription qu'il y avait aux activités avant avec la carte ville.

**M. RANTONNET.-** D'accord.

Y-a-t-il d'autres points ?

**M. GUILLON.-** J'avais deux observations. D'abord, sur ce logiciel, je trouve que son prix est un peu exagéré mais vous avez un directeur informatique, il doit savoir ce qu'il fait.

Et puis un deuxième point concernant la sollicitation d'un avocat contre un Franchevillois. Je ne suis absolument pas d'accord. On doit maintenir le dialogue avec les habitants. On n'est pas là pour représenter l'administration, dans la limite, bien sûr, des irrégularités et de la loi, mais on doit privilégier le dialogue et je ne souscris pas à cette proposition.

**M. RANTONNET.-** Je souligne tout de même que le préjudice de la ville porte sur le vol et la destruction de matériels municipaux, dans le mandat précédent.

**M. GUILLON.-** Ce n'est pas de cela dont je parle. C'est la saisine d'un avocat...

**M. RANTONNET.-** Nous saisissons un avocat pour défendre les intérêts de la ville.

Telles est notre responsabilité.

**M. GUILLON.-** Ce n'est pas pour ce propos dont je parlais, c'est de la saisine pour une propriété qui se trouve au Gareizin.

**M. RANTONNET.-** Cela n'a rien à voir.

Y-a-t-il d'autres remarques ? Non.

**ACTE EST DONNE A M. LE MAIRE.**

<b>FINANCES ET COMMANDE PUBLIQUE</b>
--------------------------------------

- **2017-12-01 : Décision modificative 2017 n°2**

**M. KRETZSCHMAR.-** Monsieur le Maire, vous aviez l'hommage à Jeannette Tisserant.

**M. RANTONNET.-** Je vous propose de le faire à la fin du Conseil.

**M. KRETZSCHMAR.-** Ce n'est pas l'usage.

**M. CALABRE.-** Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers, nous allons aborder la première décision relevant de ce domaine sur les finances et les marchés publics. Cette première délibération porte sur la seconde décision modificative budgétaire de l'année.

Cette seconde décision modificative, comme cela avait le cas pour la première décision modificative soumise au Conseil Municipal le 6 juillet dernier, répond à la règle budgétaire que nous avons choisie : élaborer un budget primitif de fonctionnement suffisant pour ne pas avoir à solliciter auprès du Conseil Municipal des rallonges de ressources supplémentaires pour répondre à des demandes de fonctionnement.

Par conséquent, cette décision modificative porte sur des ajustements techniques, y compris d'ailleurs des ajustements de quelques ressources supplémentaires qui ne sont pas négligeables.

Je rappelle que, évidemment, cette délibération a été présentée, soumise à l'avis de la Commission des Finances, bien entendu.

Pour faciliter la compréhension de cette décision modificative je rappellerai très rapidement l'architecture générale du budget.

Vous le savez, toutes les recettes courantes sont inscrites en ressources de la section de fonctionnement. De cette section de fonctionnement sont soustraites les dépenses courantes et, normalement, telle qu'est établie notre comptabilité, il existe un écart qui correspond à une épargne et cette épargne est virée comme ressource pour l'investissement et sert à financer au moins en partie l'investissement. C'est cela la logique de l'architecture de l'ensemble.

*Présentation de la délibération.*

*(Arrivée de Mme Fay à 19 heures 15)*

**M. RANTONNET.-** Je vous remercie. Je laisse la parole à l'assemblée.

**M. KRETZSCHMAR.-** Bonjour Monsieur le Maire, je veux féliciter nos collègues sur la subvention accordée par le Président du Parti Républicain pour une caméra sur la gare. M. Calabre l'a bien dit, c'est une caméra qui est financée puisque c'est une compétence du Conseil Régional de financer les équipements de vidéo-surveillance sur la gare et pas sur l'espace public. J'espère que les caméras de la Région coûteront moins cher puisque 14 000 € par caméra c'est assez cher.

**M. RANTONNET.-** Y-a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

**M. GUIBERT.-** Merci Monsieur le Maire. J'ai une remarque par rapport à l'Aire du Bruissin. Le budget pour l'Aire du Bruissin maintenant s'élève à 600 000 € par la DM, de 350 000 et 250 000 € qui avaient été ouverts au BP. C'est une somme très importante puisque ce sera le deuxième plus gros investissement de la commune dans ce mandat.

Simplement, je regrette qu'aucune commission n'ait travaillé ce dossier puisque lors de la dernière Commission Cadre de Vie on nous a présenté un plan tout ficelé mais on ne pouvait plus le discuter car les marchés avaient déjà été lancés. On regrette qu'un tel investissement n'ait pas été discuté en commission.

**M. RANTONNET.-** Y-a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

**M. DE PARISOT.-** Je voudrais faire un petit commentaire sur cette décision modificative qui est motivée, entre autres, par une augmentation des recettes et en particulier par celle des droits de mutation qui témoigne de l'attractivité de notre commune pour de nouveaux arrivants et cette augmentation qui nous permet de financer des projets comme l'Aire du Bruissin qui sont à destination de tous les Franchevillois.

**M. RANTONNET.-** Parfait. Je crois que vous avez tout dit. Je mets aux voix.

*(Il est procédé au vote)*

**LA DELIBERATION EST APPROUVEE A LA MAJORITE – ABSTENTIONS DU GROUPE FRANCHEVILLE AU CŒUR ET DE M. KRETZSCHMAR.**

**M. RANTONNET.-** Merci pour ce vote qui nous permet de renforcer l'attractivité de Francheville. Notre maîtrise des charges nous permet d'autofinancer plus d'équipements que prévu et le résultat est dédié exclusivement à l'investissement.

- **2017-12-02 : Produits irrécouvrables**

*Présentation de la délibération par M. Calabre.*

**M. RANTONNET.-** Je pense que cela ne doit pas poser de question particulière. Je mets aux voix.

*(Il est procédé au vote)*

**LA DELIBERATION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE**

- **2017-12-03 : Budget primitif 2018, ouverture anticipée des crédits en investissement**

*Présentation de la délibération par M. Calabre.*

**M. RANTONNET.-** Y-a-t-il des questions ?

**LA DELIBERATION EST APPROUVEE A LA MAJORITE – ABSTENTION DU GROUPE FRANCHEVILLE AU CŒUR ET DE M. KRETZSCHMAR**

- **2017-12-04 : Marché d'assurance risques statutaires - résultat de l'appel d'offres ouvert et attribution du marché**

*Présentation de la délibération par M. Calabre.*

**M. RANTONNET.-** Merci Monsieur Calabre. Y-a-t-il des questions ?

**M. GUIBERT.-** Monsieur le Maire, mes chers collègues, cette délibération nous permet de remonter le temps et de revenir en septembre 2014 lorsque nous avons délibéré sur ce même dossier. Vous aviez fait le choix de ne plus vous assurer sur le risque maladie ordinaire alors qu'aujourd'hui, sans que cela soit indiqué dans la délibération, nous décidons de souscrire de nouveau à cette prestation pour un coût supérieur de 70 000 € par rapport au contrat en cours.

En septembre 2014, vous affirmiez de façon péremptoire et je vous cite : "Je vais rappeler à l'ex-Adjoint aux finances les dossiers et les chiffres qu'il est censé connaître depuis une vingtaine d'années. La prime d'assurance pour nous couvrir sur le congé de la maladie ordinaire est supérieure au coût supporté par la ville. Pour le public qui n'est pas forcément averti, les agents perçoivent leur rémunération pendant leur congé de maladie ordinaire. En revanche, ce coût est inférieur à la prime facturée. Donc la commune ne sera plus remboursée puisqu'elle décide de gérer elle-même ce risque de congé des maladies ordinaires.

Auparavant, nous étions à 7,7 %, soit 204 000 €. Avec une cotisation annuelle de 114 000 € nous réalisons une économie de 90 000 € alors que ce risque ne coûte pas 90 000 € à la ville."

Alors que nous n'avons toujours pas eu connaissance du bilan social 2015 pouvez-vous informer le Conseil Municipal de l'évolution du taux d'absentéisme pour maladie ordinaire de 2014 à ce jour, du coût de cet absentéisme et du montant estimé de la part due au non-remboursement par l'assurance pour les années 2015 à 2017 ?

**M. RANTONNET.-** Y-a-t-il d'autres questions ?

**M. CALABRE.-** Je pourrai simplement apporter des précisions sur l'aspect contrat et puis peut-être que l'adjoint en charge des ressources humaines pourra apporter quelques précisions sur les questions posées.

Concernant l'offre de base, effectivement, Monsieur Guibert, vous avez tout à fait raison puisque nous l'avons vue en CAO mais le Conseil Municipal ne l'a pas eue. Je pensais la présenter à cette occasion.

L'offre de base recouvre la maladie ordinaire, les accidents de la vie privée avec 30 jours de franchise, la maladie de longue durée, la longue maladie, ceci sans franchise, la maternité, la paternité, l'adoption sans franchise, le temps partiel thérapeutique sans franchise, l'accident ou la maladie imputable au service ou à la maladie professionnelle sans franchise, l'invalidité temporaire sans franchise, la disponibilité d'office pour maladie sans franchise et le décès.

Il est un fait qu'en 2014 les analyses avaient bien dégagé un petit gain mais c'était la situation à cette époque. Il était apparu, effectivement, justifié de réduire la portée de l'assurance qui avait été assez lourde et de s'auto-assurer. Vous savez que dans le domaine public bien souvent les institutions publiques s'auto-assurent lorsque cela paraît intéressant. La situation a pu évoluer.

**M. RANTONNET.-** Je vous remercie. Je vais répondre à M. Guibert.

J'ai prévu de répondre sur l'absentéisme, dans la liste des questions diverses, qui est proposée. Donc, je ne vais pas doubler mon intervention, d'autant que nous sommes sur une délibération technique, qui porte sur un marché, suite à un appel d'offres. La CAO s'est réunie le 4 décembre 2017 et sauf erreur de ma part, Monsieur Guibert, vous avez voté ce marché. Comme ce marché a été voté à l'unanimité, on ne va pas aujourd'hui tenir un autre langage

Je mets aux voix ce marché d'assurance.

*(Il est procédé au vote.)*

**LA DELIBERATION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE.**

- **2017-12-05 : Marché de travaux pour la requalification du complexe sportif de Francheville - attribution des marchés de travaux**

*Présentation de la délibération par M. Calabre.*

**M. CALABRE.-** Je voudrais rappeler les grandes étapes de ce calendrier et notamment les chiffres et les schémas sur lesquels a porté cet appel à candidature.

Je rappelle que dans le PPI, Programme Pluriannuel d'Investissement, du rapport d'orientation présenté au Conseil Municipal de février 2017, la requalification du complexe sportif représente un montant de 5 065 000 €.

Actuellement, après les décaissements faits, notamment pour le COSEC ou la maîtrise d'oeuvre du complexe sportif, il reste disponible 4 900 000 €. C'est à ce chiffre que doit être rapporté le total de l'appel d'offres.

Concernant le calendrier, le lancement du marché de maîtrise d'oeuvre a été lancé en juillet 2016. Le projet était estimé à l'époque à 4 062 000 €.

Le marché de maîtrise d'oeuvre a été attribué par vous-mêmes le 19 décembre 2016 à l'entreprise SERIA. Ce choix s'est fait d'ailleurs à partir de présentation d'esquisses.

Une commission générale de présentation du projet a été organisée le 31 janvier 2017, après quoi de janvier à avril 2017 ont été préparés successivement ce que l'on appelle un avant-projet sommaire puis un avant-projet définitif. Et cet avant-projet définitif vous a été soumis le 11 mai 2017 au Conseil Municipal.

Cet avant-projet fixait une estimation prévisionnelle des travaux à 3 800 000 € qui déterminait la rémunération du maître d'oeuvre que vous avez votée pour un montant de 315 000 €.

Ensuite, à partir de cet APD (avant-projet définitif) qui a été présenté à ce moment-là, de juin à août ont été réalisées les études de projet par le maître d'oeuvre. Ces études précisaient les éléments techniques de cet avant-projet définitif et c'est le 30 août 2017 que ces études de projet ont été réceptionnées par la mairie.

Sur la période août-septembre s'est déroulée cette phase d'accompagnement des marchés de travaux où le maître d'oeuvre a produit les cahiers des charges, qu'on appelle les cahiers de charges techniques particulières, pour chacun des lots - 13 lots ont été identifiés - alors que le Service Financier et Juridique de la mairie préparait les documents administratifs. Ces documents ont conduit à la publication de l'avis d'appel public à la concurrence le 21 septembre. Il est clair que c'étaient les documents qui étaient issus de l'APD qui vous avait été présenté au mois de mai.

Le retour étant fixé le 25 octobre, le mois de novembre a été consacré à l'analyse de ces offres avec des phases de négociation selon les procédures réglementaires des marchés adaptés, pour conduire à une commission consultative des marchés adaptés qui s'est réunie le 5 décembre, qui a rendu un avis positif à l'unanimité.

Voilà, en ce qui concerne le déroulé. Il est bien clair qu'il en est résulté cette proposition d'attribution des lots qui vous est soumise aujourd'hui et qui a recueilli l'avis unanime de la commission.

*Suite de la présentation de la délibération.*

**M. RANTONNET.-** Merci pour cet historique et le déroulé du processus. Vous constatez le long chemin à parcourir, avant de pouvoir inaugurer et couper le ruban du futur parc sportif.

Y-a-t-il des questions sur ces aspects techniques et financiers ?

**M. GUILLON.-** Une polémique est née sur les revêtements synthétiques des terrains de football. Est-ce que vous vous êtes renseigné sur le sujet parce qu'il est d'importance ?

**M. RANTONNET.-** Tout à fait.

**Mme DUMONT.-** J'ai juste un petit commentaire à faire. On avait demandé une Commission Sport. Une date était annoncée. Puis la Commission Sport n'a pas eu lieu.

Sachant qu'il y a quand même des bruits qui courent sur une évolution possible du projet et, en particulier, sur la place précise des terrains de basket, j'aimerais que, juste avant de voter cette délibération - puisque Maurice Guibert était présent à la Commission on ne va pas revenir sur cette position-là, comme on avait aussi voté le projet tel qu'il était au mois de mai - on ai une petite précision sur la place des terrains de basket et éventuellement la place des tennis parce qu'il y a des choses qui apparaissent dans les documents. Il y aurait aussi des tennis sur l'espace parc sportif au sens très large.

**M. KRETZSCHMAR.-** J'avais une question de même ordre sur le revêtement synthétique en apportant quelques éléments complémentaires par rapport à la question de M. Guillon.

On avait abordé cette question il y a déjà quelques années au début du projet. Je m'étais opposé au terrain synthétique parce que cela ne me paraissait pas du tout intéressant sur le plan écologique. Il s'avère que depuis les études ont un peu avancé. Les dernières commencent à mettre en avant les risques sanitaires sur ce type de terrain.

Il s'avère que les petites billes noires qui sont utilisées pourraient contenir jusqu'à 190 molécules différentes dont certaines seraient des substances toxiques et seraient potentiellement cancérigènes. Les recherches n'ont pas encore totalement abouti sur ce sujet mais, effectivement, on s'inquiète beaucoup sur l'utilisation fréquente de ce type de terrain et quand je constate qu'au point de vue de l'aménagement extérieur qui consiste je pense, en l'aménagement notamment de la pelouse synthétique, qui représente plus de la moitié du budget global de l'opération. Par ailleurs ce marché est porté par une entreprise certes de Pierre-Bénite dirigée par un certain Daniel Lachana mais je m'inquiète par rapport au risque sanitaire de ce type de terrain synthétique.

**M. RANTONNET.-** Mme Petit va vous répondre et je compléterai si besoin.

**Mme PETIT.-** Merci Monsieur le Maire. Oui, bien évidemment, nous avons pris en compte, les études qui proviennent des Etats-Unis. Elles sont assez anciennes et les normes des revêtements aux Etats-Unis ne sont pas les mêmes que les nôtres. Cependant le principe de précaution lié au risque sanitaire s'impose à nous. Le

revêtement est un mélange de matières naturelles et de fibres synthétiques, dont nous reviendrons en commission sport. Concernant les terrains de basket, aujourd'hui le projet tel qu'il a été présenté est conforme aux plans originaux.

Les autres projets ne sont que des projets que nous évoquerons ensemble.

**M. RANTONNET.-** Pour compléter le propos de Mme Petit, Première Adjointe, bien évidemment, le principe de précaution s'impose à nous.

Donc, nous avons choisi un revêtement plus respectueux de la santé publique et de l'environnement. 60 % naturel, il ne nécessite pas d'arrosage non plus. Voici un atout supplémentaire, qu'il convient de prendre en compte, pour alléger notre poste entretien.

Sur les tennis, nous avons initié un partenariat public/privé avec le Tennis des Aqueducs. La liquidation judiciaire au printemps dernier, nous oblige à ouvrir de nouveau la réflexion sur des courts éclairés pour la compétition et couverts si les différents obstacles sont levés.

A ce jour, nous avons équipé nos 2 courts de tennis du Chater d'un bungalow pour les besoins des équipes. Les terrains qui avaient subi les dégâts du collecteur ont été nettoyés.

S'il n'y a pas d'autre demande d'intervention nous mettons cette délibération aux voix.

Je tiens à remercier l'ensemble des équipes pour le travail très conséquent qui a été mené sur cet investissement, qui sera le plus gros investissement du mandat, comme nous nous y étions engagés auprès des Franchevillois. Cela fait près de 40 ans que Francheville attend la reconstruction et la rénovation de son parc sportif. La première tranche sera faite en 2018 et la seconde en 2019 afin, comme nous l'avons toujours dit, en partenariat avec les associations, de pouvoir respecter leur calendrier sportif et dans un budget parfaitement maîtrisé. Je demande à Mme Briel de remercier l'ensemble des équipes et je remercie M. Calabre qui a piloté en qualité d'adjoint le suivi budgétaire de ce gros projet.

Je mets aux voix.

*(Il est procédé au vote.)*

**LA DELIBERATION EST APPROUVEE A LA MAJORITE – ABSTENTION DE M. KRETZSCHMAR.**

- **2017-12-06 : Approbation de la convention constitutive d'un groupement de commandes pour l'achat d'électricité, de gaz et de services associés**

*Présentation de la délibération par M. Calabre.*

**M. RANTONNET.-** Y-a-t-il des demandes d'intervention ?

**M. KRETZSCHMAR.-** Comme de coutume je regrette que cette convention n'ait toujours pas d'objectif commun affiché sur l'utilisation d'énergies fossiles du type

Enercoop. Cela aurait pu être un élément de négociation avec le SIGERLy. Ce n'est pas le cas, je le regrette.

**M. RANTONNET.-** Y-a-t-il d'autres demandes ? Non.

Nous mettons aux voix.

*(Il est procédé au vote.)*

**LA DELIBERATION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE.**

- **2017-12-07 : Délibération portant attribution d'une subvention pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage insertion en matière d'achats socialement responsables avec Sud-Ouest Emploi**

*Présentation de la délibération par M. Calabre.*

**M. RANTONNET.-** Y-a-t-il des interventions ?

**Mme FAY.-** Nous sommes très favorables à cette délibération parce qu'effectivement quand on est en fragilité ou en situation de handicap ne pas travailler est une douleur supplémentaire. Cette délibération va dans le bon sens pour que chacun puisse trouver sa place, y compris dans le monde du travail.

**M. RANTONNET.-** Nous sommes d'accord.

**M. KRETZSCHMAR.-** Même tonalité. Je suis heureux de cette première de marché d'insertion sociale portée par un certain nombre de collectivités depuis longtemps, notamment le Conseil Départemental du Rhône, la Région Rhône-Alpes, l'Etat en Rhône-Alpes. Je suis heureux que la commune de Francheville s'y mette.

Je regrette simplement que ce soit sur des montants si faibles, 850 heures d'insertion au regard d'un marché de 2 250 000 €, c'est quand même moins de 1 % du marché, c'est assez ridicule, d'autant que l'effort d'ingénierie mis en place par Sud-Ouest Emploi, qui est une excellente équipe par ailleurs, a une rémunération très modeste avec 1 250 € d'ingénierie. On ne fait pas beaucoup de travail globalement par rapport à la complexité de ce type de dossier.

En tout cas, bravo pour cette ouverture et continuez les efforts.

**M. RANTONNET.-** Si tout le monde est d'accord on va aller rapidement au vote.

*(Il est procédé au vote.)*

**LA DELIBERATION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE.**

- **2017-12-08 : Avenant n°3 à la convention de refacturation de prestations entre la Mairie de Francheville et le CCAS de Francheville**

*Présentation de la délibération par Mme Quiblier.*

**M. RANTONNET.-** Merci. Nous passons au vote.

*(Il est procédé au vote.)*

**LA DELIBERATION EST APPROUVEE A LA MAJORITE – ABSTENTION DE M GUILLON**

<b>URBANISME/QUALITE DE VIE</b>
---------------------------------

- **2017-12-09 : Délibération du conseil municipal de la commune de Francheville - avis sur l'arrêt de projet relatif à la révision du plan local d'urbanisme tenant lieu de programme local de l'habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon**

**M. RANTONNET.-** Nous arrivons au menu principal de cette soirée avec le PLU-H, le Plan Local d'Urbanisme et d'Habitation. Je laisse longuement la parole à M. Gourrier avant, je présume, vos très nombreuses interventions.

**M. GOURRIER.-** Merci Monsieur le Maire. Comme vous le savez, la Métropole procède actuellement à la révision du PLU qui, pour la première fois, va intégrer le volet habitat en devenant PLU-H. Ce travail a commencé en 2012. Nous sommes en 2017. C'est une procédure qui est à la fois complexe et longue.

En 2015 nous avons débattu des orientations du PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable) qui expose la vision à long terme sur le territoire. Le PADD fixe les grands objectifs que devront poursuivre les politiques locales d'urbanisme en matière d'habitat, de déplacement, d'environnement et d'économie.

Le PADD se déclinait, si vous vous souvenez, à trois échelles avec la Métropole (le Grand Lyon autrefois devenu Métropole entre temps) et une nouveauté que sont les neuf bassins de vie.

Pourquoi est-ce la nouveauté ? Parce que c'est une échelle intermédiaire entre les communes et la Métropole qui a pour objectif de travailler à un niveau, d'une part, plus réduit et surtout sur des territoires qui ont des préoccupations plus proches les uns des autres.

En ce qui nous concerne, à Francheville, nous faisons partie du bassin de vie du Val d'Izeron qui se compose actuellement des communes de Charbonnières, Craponne, Francheville, Marcy l'Etoile, Saint-Genis-les-Ollières et Tassin la Demi-Lune. On voit que même au niveau d'un bassin de vie il y a encore une certaine hétérogénéité.

Le troisième échelon est celui de la commune.

Depuis 2015 il y a eu beaucoup d'échanges entre toutes les équipes de la commune, équipes techniques et les élus, bien sûr, et les équipes de la Métropole pour réfléchir à cette évolution du PLU-H.

Pendant cette période les équipes ainsi que les élus ont pu faire part à la Métropole de leur vision pour l'avenir de Francheville et de cette façon anticiper les évolutions du PLU-H de façon à ce qu'il retranscrive d'une manière réglementaire le souhait que nous avons et l'évolution que nous envisagions.

Ceci se passe dans plusieurs domaines. Je rappelle les quatre grands défis du PADD :

- ↳ Un défi métropolitain qui est de construire, développer l'activité de l'agglomération pour construire une métropole responsable. Ce sont, bien sûr, des grandes orientations.
- ↳ Un défi économique, nous y sommes confrontés, nous en reparlerons, pour assurer la création des richesses et de l'emploi.
- ↳ Un défi de la solidarité pour développer une agglomération accueillante, solidaire et équilibrée pour répondre aux besoins en logement de tous ses habitants. Je suppose qu'on en reparlera également.
- ↳ Enfin, un défi environnemental qui est de répondre aux enjeux environnementaux pour améliorer le cadre de vie pour la santé et le bien-être des habitants.

Que de belles orientations !

Revenons à ce qui nous concerne aujourd'hui, c'est-à-dire le projet de PLU-H. Vous avez pu voir que dans le projet de délibération il y a, d'une part, tout ce que je viens de dire sur le PADD, sur les grands objectifs au niveau de la Métropole et il y a une partie qui est un texte dans un encadré, qui concerne plus particulièrement la commune, et qui est la vision que nous avons pour faire traduire par des outils au sein de ce PLU-H.

Aujourd'hui, où en sommes-nous dans cette procédure de PLU-H ? Nous avançons. Nous sommes actuellement après la phase d'arrêté qui a eu lieu au mois de septembre. Le premier arrêté de projet a été passé en septembre en conseil métropolitain et puis validé.

L'ensemble des 59 communes doivent se prononcer d'ici la fin de l'année pour faire leurs remarques sur cet arrêté de projet avec trois options :

- L'approbation en l'état du projet.
- Le refus global de ce projet.
- Une approbation avec des observations qui seront ensuite prises en compte au niveau du second arrêté de projet qui aura lieu vers le mois d'avril.

Nous en sommes aujourd'hui là depuis maintenant septembre et nous avons travaillé dans le détail de façon à rédiger l'ensemble des observations de la commune puisque nous souhaitons une approbation mais assortie d'un certain nombre d'observations.

Quelles sont les observations de la commune ? Elles sont toutes jointes à votre délibération et vous avez également pu consulter l'ensemble des documents du projet de PLU-H sur le site de la Métropole avec les éléments qui vous ont été donnés. On ne va pas revenir en détail dessus. Toutes les fiches ont fait également l'objet de discussions en commission. Cela a été assez long. Je ne vais pas toutes les recommander de manière exhaustive puisqu'il y en a plus de 50, ce qui prouve l'ampleur du travail effectué par les services de façon à identifier, à analyser l'ensemble des documents en détail pour faire les observations.

Je propose de répondre aux questions des conseillers et également aux commentaires que vous voudriez exprimer.

Mais, tout d'abord, je vais revenir sur le cadre général et les enjeux qui ont précédé ces observations.

Quels étaient ces enjeux pour Francheville ? C'est ce que vous avez dans le petit encadré qui se trouve dans votre délibération.

C'est, tout d'abord, une volonté partagée que le développement soit encadré et concentré sur les pôles de vie. Quand on dit les pôles de vie il s'agit du Bourg, du Châter et de Bel-Air.

Deuxièmement, c'est la volonté de préserver les espaces naturels. Je rappelle que Francheville dispose de 52 % d'espaces naturels non-constructibles. Il y a à la fois des zones naturelles et des zones agricoles. Ces espaces-là seront préservés dans le futur PLU-H.

Le troisième élément qui est important est le souhait de respecter l'identité communale en préservant le cadre de vie, c'est-à-dire que les zones de faible densité d'habitat à vocation pavillonnaire seront préservées. Le renouvellement urbain dans les centralités pourra se faire mais devra s'intégrer dans l'existant, par exemple en matière de hauteur de bâtiment, de présence d'espace végétalisé pour conserver à Francheville cet aspect végétal et, également, dans leur aspect architectural et bien d'autres objets.

En ce qui concerne le logement il est proposé de développer le logement pour toutes les catégories de population. Il y a, bien évidemment, le logement social. Francheville aujourd'hui a un taux de 18,23 % de logements sociaux et donc est soumise aux obligations de la loi SRU. Mais c'est aussi le logement qu'on appelle soit intermédiaire, soit abordable, qui est donc un logement qui se situe en gros à des prix 20 à 30 % inférieurs au prix du logement libre. Également, vous avez le logement libre, puis le logement familial, c'est-à-dire essayer de développer des logements plutôt de grande taille pour les familles mais aussi du logement pour les familles de taille plus modeste et, en particulier, pour les seniors avec à la fois des problèmes de taille mais aussi d'adaptabilité aux seniors. Enfin, développer également le logement locatif et le logement en propriété.

Vous voyez que la tâche est vaste et qu'il va falloir équilibrer tous ces développements de façon à avoir un développement harmonieux sur notre commune.

En ce qui concerne le développement, un développement raisonnable doit permettre une croissance régulière mais maîtrisée de la population.

L'objectif de 105 logements par an, qui figure dans le cahier communal et donc dans l'objectif qui est fixé à la commune, inclut les maisons individuelles. C'est l'ensemble des logements créés sur la commune.

Donc 105 logements par an pour la période de 2018 à 2026 correspondent à ce souci d'un développement maîtrisé. Il faut savoir que, d'après toutes les études qui nous ont été communiquées, en-dessous de 80 logements créés par an la commune

serait amenée à perdre des habitants. Souvent on a l'impression qu'un nombre de 105 logements peut être important mais il faut savoir qu'en-dessous de 80 logements la commune perdrait des habitants parce qu'il y a de plus en plus de personnes qui habitent sur la même commune mais qui se séparent, qui habitent sur deux logements, des personnes âgées qui continuent à habiter sur la commune, etc. Il y a tout un phénomène de société aujourd'hui qui fait que sans création de logements les villes ne gardent pas leur population et la perdent. C'est un phénomène général qui n'est pas que sur notre ville.

Également, en ce qui concerne l'économie l'accent est mis sur la pérennisation du commerce de proximité ainsi que sur le bon fonctionnement du pôle de Taffignon.

Enfin, toujours dans ces grands enjeux, deux sites sont particulièrement fléchés. Ils feront l'objet de fiches spécifiques et d'études spécifiques qui ont parfois déjà commencé : le tènement AURIVA ELEVAGE qui s'appelait autrefois UCEAR, qui sera à vocation d'habitat et de commerce, on y reviendra, et le tènement de Charial qui sera à vocation de santé et économique.

On va maintenant revenir sur les fiches d'observation. Tout le monde en a eu l'intégralité. Elles ont été regroupées par thèmes. Je vais vous rappeler les thèmes étudiés, qui ont fait l'objet de fiches.

\* Il y a, tout d'abord, un thème qui est le cadre de vie. Il s'agit dans ce domaine de tous les outils qui permettent la protection des espaces naturels en ville, donc en dehors de ce qui est déjà protégé par le zonage en zone agricole ou en zone naturelle. Il s'agit de protéger la nature en ville.

Nous avons procédé à une revue complète de l'existant y compris par des visites sur le terrain et nous proposons donc un certain nombre d'ajustements de tous ces espaces protégés naturels.

Il faut noter une nouvelle possibilité dans ce PLU qui est d'inscrire des arbres remarquables. Nous avons sur la commune un très grand nombre de très beaux arbres, d'arbres du domaine public. Ceux du domaine privé étaient parfois déjà référencés, par contre ceux du domaine public ne l'étaient pas et nous avons souhaité marquer la volonté de la commune de protéger le patrimoine végétal commune, en particulier au travers de ces arbres.

À titre de symbole, nous proposons la protection d'un certain nombre de sujets dont le cèdre qui se trouve sur le parvis de l'hôtel de ville, mais pas que celui-ci, bien entendu.

Un autre élément très intéressant dans les nouvelles règles du PLU est ce qu'on appelle les éléments bâtis patrimoniaux. Là aussi, la possibilité nous est offerte de protéger le patrimoine bâti de la commune au travers d'une liste de ce qu'on appelle les EBP (éléments bâtis patrimoniaux), dont l'intérêt est justifié à chaque fois par une fiche détaillée individuelle, qui permettra d'éviter lors d'une opération de promotion immobilière la disparition de ces bâtiments qui marquent la commune.

Francheville est assez riche à cet égard. Déjà les services de la Métropole avaient effectué un premier inventaire qui nous avait été soumis, que nous avons analysé et

validé. Mais nous avons souhaité ajouter d'autres éléments sur cet inventaire qui nous avait été proposé ; en particulier, à titre anecdotique, nous avons souhaité y ajouter la Chopinette qui sera en 2018 l'objet d'une rénovation complète dans le cadre de la reprise du commerce qui existait jusqu'à l'an dernier, ainsi que la maison Jacques Faure qui est un bâtiment public mais que nous avons souhaité reconnaître puisque son utilisation a permis de sauvegarder un bâtiment également emblématique de la commune.

Il y a encore quelques autres bâtiments qui sont à l'étude et qui pourraient être intégrés avant une enquête publique.

\* Un troisième domaine porte sur les emplacements réservés. Ils touchent les voiries. Ce sont souvent des emplacements pour faire ultérieurement des élargissements de voiries, des cheminements piétons, du stationnement.

Il faut profiter des mutations foncières pour pouvoir adapter la ville à son évolution et ces emplacements réservés qui sont mis en général bien longtemps avant que l'évènement ne se produise permettent le jour où la mutation se fait de dire que nous profitons de l'opération pour faire tel élargissement ou créer tel élément du domaine public comme, par exemple, un stationnement.

Également, dans ces éléments il y a, vous l'avez tous remarqué, un emplacement réservé au profit du SAGYRC qui touchera le secteur de Ruelle Mulet et l'impasse des Petits Brotteaux et qui, là, est quelque chose qui se fera dans le cadre des travaux d'élargissement de l'Yzeron dans ce secteur à la demande du SAGYRC. Il s'agit bien de l'élargissement des berges au niveau du secteur entre le chemin de Chalon et Ruelle Mulet.

\* En ce qui concerne les emplacements réservés, en dehors de ces emplacements réservés plutôt à vocation voirie, il y a également les emplacements réservés pour les logements sociaux où nous avons souhaité quelques modifications pour en accroître l'efficacité.

\* Enfin, il y a des modifications de zonages et des projets. Là aussi, il s'agit d'un complément aux règles du PLU. Ce sont des règles qui s'appliquent sur l'ensemble de la Métropole en fonction des zonages qui sont définis.

Donc, dans certains endroits nous avons souhaité et nous avons demandé au service de la Métropole qui est en charge de les réaliser, d'aller au-delà des simples règles de façon à préciser beaucoup plus dans certains secteurs plus sensibles les modalités d'urbanisation future. Là aussi, on parle d'un futur qui n'est pas forcément connu à l'heure où je vous parle mais c'était notre rôle de prévoir l'évolution future de la ville.

Ces domaines concernent l'implantation de l'habitat futur sur un certain nombre de parcelles en termes à la fois de hauteur mais aussi d'orientation, l'importance et la place des espaces végétalisés, les percées visuelles éventuelles, etc. Il y a toute une batterie de compléments qui viennent s'ajouter au simple règlement de zonage.

Cela s'appelle une OAP, une Orientation d'Aménagement et de Programmation. Ce n'est pas un projet. C'est simplement une orientation en cas d'arrivée d'un futur projet dont nous ne connaissons pas forcément la survenance aujourd'hui.

Donc plusieurs études ont été demandées et sont en cours actuellement avec la Métropole puisqu'elles devront figurer dans la dernière version de ce PLU. Il y en a une le long de l'avenue du Châter sur la zone qui va du Marrox à l'immeuble qui est en train de se terminer en face de la salle Vacheron. Nous y reviendrons sans doute si vous le souhaitez.

Il y a également une autre étude qui va du parking des Trois Oranges à la rue des Écoles et au tènement de l'actuel centre de formation Burger King et qui est, également, à notre demande, en liaison avec une autre étude sur le secteur de la place de l'Europe, Chantegrillet. Nous reviendrons aussi, je suppose, sur cette étude.

Toutes ces orientations d'aménagement et de programmation, ainsi qu'un futur plan de réhabilitation du quartier du Vieux Château sur lequel nous avons travaillé, doivent permettre de redonner à Francheville le bas particulièrement une cohérence urbaine et une attractivité tant pour les commerces que pour les habitants.

Il s'ajoute à cela deux orientations d'aménagement et de programmation sur le tènement AURIVA, ex-UCEAR et sur celui de Charial à Bel-Air.

Pour AURIVA il s'agit uniquement de la partie taurellée, donc la partie Nord du tènement qui appartient aujourd'hui à AURIVA.

Cette orientation affirmera la vocation logement de ce secteur incluant, d'ailleurs, une résidence senior qui sera souhaitée. Donc, vocation logement mais également, bien sûr, commerces et espaces publics qui manquent actuellement cruellement sur le secteur de Bel-Air.

Il est prévu dans cette orientation 250 logements sur ce tènement et dans le cadre de l'évolution du PLU-H un premier changement de zonage sera effectué lors de ce PLU-H puisque la zone au Nord, donc la zone de la taurellerie, est actuellement en zone classée agricole, ce qui veut dire qu'une zone agricole ne peut être modifiée qu'en cas de révision générale du PLU. Nous allons la modifier pour la passer en zone à urbanisée future, non-constructible à court terme et qui nécessitera une nouvelle modification en révision, mais en révision simplifiée, de façon à la passer ensuite en constructible lorsqu'un projet sera affirmé et affiné.

En ce qui concerne les secteurs de Charial l'étude affirmera la dominante économique et santé de ce tènement. Quand on dit santé c'est le souhait de voir s'y implanter un EHPAD ainsi qu'une maison de santé. Le changement de zonage qui est actuellement en USP, donc service public, se fera dans un second temps puisque c'est un changement de zonage qui pourra intervenir ultérieurement. Il n'y a pas de changement de zonage aujourd'hui sur ce tènement. Il faudra modifier le zonage pour pouvoir le rendre également apte à accepter d'autres constructions. Je pense aussi que nous y reviendrons.

\* Enfin, un dernier domaine concernant ces listes d'observations, cela porte sur les linéaires commerciaux. Ce sont des outils que vous connaissez, qui déterminent

la typologie de commerces et d'entreprises qui peuvent être implantés le long des voies en général en centralité. Il s'agit simplement d'adapter les outils réglementaires, d'une part, à la volonté politique en termes de développement de commerce. Cette volonté c'est pérenniser le commerce de centre-ville. Mais il s'agit également de tenir compte de la réalité économique.

Voici donc les éléments principaux que nous souhaitons souligner dans ce projet de PLU-H pour lequel nous vous proposons de voter un avis favorable sous réserve des observations développées dans les fiches jointes à la délibération et je suis à votre disposition pour répondre à vos questions.

**M. RANTONNET.-** Merci Monsieur Gourrier pour avoir réalisé en peu de temps un résumé de plus de cinq années de travail avec différentes équipes, d'ailleurs. C'est un travail gigantesque qui a été fait pour arriver à ce résultat et aux 50 fiches reprises en observation.

Est-ce qu'il y a des questions ?

**M. GUIBERT.-** Alors que cette délibération est l'une des plus importantes présentées cette année car elle définit la politique communale et métropolitaine pour les années à venir, nous voulons dénoncer la méthode employée pour travailler sur ce dossier.

Lors de la dernière Commission Urbanisme et Cadre de Vie du 4 décembre dernier, les élus n'ont reçu aucun document préparatoire et seule la fiche intitulée "Remarques PLU-H" nous a été remise en séance. Nous avons dû examiner sur l'écran ces fiches qui sont le résultat de vos demandes de modifications du document transmis par la Métropole, modifications qui n'ont pas été, à ce jour, prises en compte par la Métropole.

Nous ne pouvons accepter un tel mépris qui, malheureusement, est un point récurrent de votre gestion tant au niveau du personnel que de l'ensemble des conseillers municipaux et, par conséquent, envers les Franchevillois.

Si nous sommes tout à fait favorables au dossier d'arrêt de projet de la Métropole nous exprimons nos plus vives réserves concernant les observations que vous présentez.

Nous prendrons simplement quelques exemples qui montrent l'inconsistance de vos demandes ou plus grande encore l'accentuation de votre politique d'opposition entre les différents quartiers de la commune.

Sur le tènement privé des Hospices Civils de Lyon vous demandez l'implantation d'une maison de santé alors que ce n'est pas de votre compétence tant administrative que financière.

Sur le secteur Châter, rue des Écoles, nous ne partageons pas votre volonté de créer des parkings à un coût exorbitant et, de plus, une voirie reliant la place du Châter à l'avenue du Châter dans une zone très fréquentée par les familles et qui doit rester piétonne.

Concernant le quartier Chantegrillet, sur un document incomplet et illisible, l'intention de voirie ne correspond pas à un aménagement sérieux et nécessaire de cet espace.

Enfin, concernant les emplois réservés pour des logements sociaux, vos demandes traduisent bien votre volonté d'imposer plus de logement social à Francheville le bas alors que vous diminuez de façon importante le taux sur Francheville le haut. Quelle notion avez-vous de la mixité sociale ?

Pour ces différentes raisons, nous vous demandons de dissocier le vote en deux parties : un vote sur l'arrêté de projet de la révision du PLU-H de la Métropole, un vote sur vos observations. Merci.

**M. GUILLON.-** C'est une explication de vote. Je ne vais pas rentrer dans le détail aujourd'hui. Cette mission est trop technocratique et au point de vue local j'ai eu maille à partir lors de cette Commission d'Urbanisme du 4 décembre. On m'a interdit l'entrée. Il a fallu que M. Chagneau intervienne pour que je puisse rentrer et M. Lambert m'a défendu indiquant que tout élu pouvait participer aux commissions. J'ai quand même participé à la fin mais le fait qu'on vous interdise l'entrée dans une commission municipale est quand même un peu fort de café. Et ce n'est pas la première fois. On m'a déjà interdit l'entrée pour les menus des cantines scolaires.

Ensuite, je voudrais dire qu'au niveau de la Métropole on n'a pas été capable, cette Droite môle, de remplacer David Kimelfeld. Des gens comme Denis Bousson, ce sont des amis, Marc Grivel, Jean-Pierre Calvel ne vont à la soupe que pour avoir une place de vice-président. Il faut que la Métropole se casse. Il faut qu'on trouve une solution pour arrêter ces politiques qui ne tiennent pas debout au niveau de la Métropole.

Enfin, j'ai vu dans le texte, cela jette quand même les bases du grand remplacement cher à Renaud Camus. Merci.

**M. KRETZSCHMAR.-** Je ne connais pas Renaud Camus, je pense que notre collègue nous expliquera simplement qui il est.

Je me permets de rentrer dans le détail un peu plus tout en souscrivant aux grandes réserves exprimées par Maurice Guibert sur la méthode de travail. Nous aurions beaucoup aimé avoir ce document en commission, je n'ai pas compris pourquoi il n'avait pas été produit et pourquoi un travail de manière aussi approximative dans ce travail qui est important.

J'aurai donc six séries de remarque autour des cinq rubriques qu'a présentées M. Gourrier.

\* Autour du cadre de vie je me satisfais de la protection d'une douzaine de sites arborés remarquables en espaces classés. Je regrette l'intervention plus négative sur 7 sites mais le solde est positif avec 12 arbres remarquables en espaces classés protégés contre 7, ce n'est pas si mal.

\* Le deuxième élément est sur le logement social. Je suis tout à fait d'accord avec Maurice Guibert avec la diminution du quota de logement social manifeste sur Francheville le haut et sur Francheville Bel-Air alors qu'il augmente relativement sur Francheville le bas.

Alors que nous avons cherché à équilibrer le logement social partout sur la commune tout en cherchant à obtenir les 25 % obligatoires de la loi à l'horizon 2025

vous faites un choix de ségrégation en réservant aux riches l'absence de logement social. Il me semble que c'est un peu la logique de votre projet.

\* Troisième observation autour de la question de l'Yzeron. On aura largement l'occasion d'aborder ce point lors du débat sur le statut du SAGYRC mais je suis étonné par le fait que vous intégriez dans la remarque un espace réservé pour déclasser l'espace de la vallée du Moulin du Gôt. C'est l'emplacement réservé n°8.

\* Quatrième remarque, sur les études qui sont en place. Je suis étonné par l'abondance de ces études et le taux de précision qu'il y a dans les fiches d'observation.

Ces études sont engagées à mi-mandat donc elles ne seront jamais abouties au bout du compte d'ici la fin du mandat.

Je cite pêle-mêle le travail sur Charial. Effectivement, la vocation en EHPAD n'est pas intégrée dans l'opération de PLU. Ce n'est pas la vocation de la mairie d'identifier une vocation autour de la construction d'un établissement de cet ordre. Certes, l'affirmation d'une logique économique compte tenu du classement de ce zonage est pertinente mais pourquoi préciser un EHPAD alors qu'on ne sait pas si ce sera un EHPAD ou autre chose.

Pour ce qui est de l'UCEAR les précisions sont plus importantes par rapport à la fiche qui nous a été remise. Je regrette que nous n'ayons pas eu l'occasion de discuter de manière plus approfondie en commission sur ce sujet et je pense que les explications de M. Gourrier ne sont pas très claires sur la vocation du tènement du pré aux taureaux. L'espace à urbaniser pour demain, d'accord, mais concrètement quel type d'implantation de logement, combien de logements demain ? Il y a une affirmation de 250 logements sur la taurellerie mais quelle perspective par rapport aux aménagements futurs ? Cela inquiète beaucoup les habitants de Bel-Air, vous le savez. C'est un chèque en blanc aux promoteurs qui est signé dans ce cadre-là.

Même question pour ce qui est le lotissement au niveau du Marrox et l'aménagement du lotissement qui est construit entre l'avenue du Châter et la Grande Rue. C'est un sujet qu'on a déjà abordé en Conseil Municipal. Les habitants sont inquiets de ce projet. Il n'y a pas de projet en tant que tel, quelles sont les intentions ? On n'en sait rien.

Même inquiétude encore plus forte reliée pas les parents d'élèves assez nombreux qui ont découvert ce projet il y a très peu de temps sur le chemin des Écoles et cette idée totalement absurde de vouloir faire déboucher le parking des Trois Oranges sur l'avenue du Châter. Cela a été déjà évoqué de manière précise dans une délibération précédente lors de l'achat de la maison. Cet aménagement est fait à fort coût pour les Franchevillois puisque ce n'est pas la Métropole qui intervient mais la commune de manière totalement idiote et le fait de voir des véhicules faire un shunt entre l'avenue du Châter et la Grande Rue ou passant devant les écoles avec un sens interdit est complètement absurde. Ceci inquiète beaucoup les Franchevillois.

J'ai une question par rapport au Tennis des Aqueducs sur lequel le projet est très vague. Je l'ai déjà dit en Commission, je regrette qu'il n'y ait pas d'intérêt par rapport à un projet véritablement agricole.

J'ai une interrogation par rapport à l'aménagement en face du stade. Nous regrettons beaucoup que la mairie ait abandonné l'idée d'un dévoiement de voirie pour récupérer de la surface disponible pour le stade. Les modifications proposées entérinent ce fait, c'est très dommage.

\* Pour ce qui est de l'aménagement économique, ce sera ma cinquième remarque si vous m'avez suivi, je trouve dommage de travailler sur le linéaire, donc toutes activités, autour de la place du Châter. Certes, on désespère les uns, les autres et M. Laverlochère certainement le premier, de la vacuité des commerces, de l'ex-FrancheVival, de l'opticien rue du Châter, mais ce n'est pas en mettant un coiffeur ou une banque ou un agent immobilier qu'on aménagera la place du Châter beaucoup plus sur le plan commercial.

\* Enfin, dernier point de ma litanie, comme dit souvent M. le Maire, je suis particulièrement opposé à la notion d'anneau des sciences dans les projets de délibération comme un projet de transport à venir. Si effectivement on peut faire des efforts réels pour avoir un essor des transports en commun à Francheville autour de LEOL qui, j'espère, fonctionnera un jour de manière correcte, du projet ligne forte A2 vers l'augmentation de trafic de chemin de fer entre Francheville et Gorge de Loup, je pense que la mention de l'anneau des sciences n'a rien à voir dans cette délibération. Merci de votre attention.

**Mme BARBET.-** Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les conseillers, je tiens à souligner le travail remarquable de l'Adjoint à l'Urbanisme, M. Claude Gourrier, qui s'investit pleinement sur ces dossiers très compliqués et complexes, eh oui, en ne ménageant ni sa peine ni son temps. Il a su faire admettre ses points de vue, faire partager ses convictions avec la diplomatie qui est la sienne. Cela va porter ses fruits.

Merci pour votre implication, Monsieur Gourrier, et bravo.

**M. RANTONNET.-** Merci Madame Barbet. Nous associons nos remerciements à l'ensemble des équipes administratives aussi bien de la ville que de la Métropole pour ces nombreux allers-retours et cette transversalité, sur ce dossier.

Je donne la parole à M. Gourrier. Je ne sais pas si vous allez pouvoir répondre à toutes les questions de M. Kretschmar, mais j'espère que ces questions sont abordées et traitées en commission, comme cela doit l'être, n'est-ce pas Monsieur Kretschmar ?

**M. GOURRIER.-** Merci Madame Barbet. Cela me fait très plaisir, cela me va droit au cœur et j'y associe toutes les équipes qui ont travaillé avec moi parce qu'elles ont passé beaucoup de temps et je trouve que c'est les mépriser fortement que de critiquer les délais très courts dans lesquels on a pu vous proposer tous les documents. Je signale qu'on a reçu les documents de la Métropole, tous les documents, dans le courant du mois d'octobre et qu'il a fallu tous les analyser en moins de deux mois.

Je pense au mépris dont vous faites part vis-à-vis des équipes qui ont travaillé en leur reprochant d'avoir reçu les documents trop tard, comme, nous, nous les avons

reçus trop tard. Effectivement, nous y avons passé beaucoup de temps. On aurait préféré vous les donner avant, ce n'était pas possible.

Je vais essayer de répondre à toutes ces questions dont beaucoup ont été déjà abordées en commission, mais nous allons y revenir.

Je vais commencer par les HCL puisque c'est la première question de M. Guibert et que M. Kretzschmar en a parlé aussi. Pourquoi des observations de la commune ? C'est une volonté affichée qui a déjà été exprimée dans de nombreuses réunions avec les services de la Métropole. Cela ne sort pas comme cela aujourd'hui d'un chapeau mais tous ces éléments ont été discutés en accord avec la Métropole.

Vous parlez de l'EHPAD. Effectivement, nous avons souhaité qu'il y ait un EHPAD et depuis tous les services ont travaillé entre les partenaires, que ce soit les HCL, la commune et les services de la Métropole, pour que ce projet puisse se faire sur ce tènement.

On a parlé de maison de santé. Je vous accorde qu'il s'agit plus d'une volonté partagée, également, avec la Métropole de voir s'implanter une maison de santé sur ce tènement. Il n'est pas question de maison de santé municipale. Il s'agit, bien entendu, d'un établissement privé. Là aussi, des contacts ont déjà eu lieu. Des acteurs sont intéressés et nous avons souhaité que cela puisse figurer parce que cela veut dire qu'il faudra dans les outils également prévoir, ne serait-ce qu'en termes de stationnement, ne serait-ce qu'en termes de voirie, les possibilités lorsqu'on ira plus dans le détail sur l'évolution du tènement pour recevoir ce type d'activité. Je me satisfais de voir que tout le monde partage notre souhait de voir ce tènement prendre une connotation économique.

D'autre part, pourquoi est-ce si intéressant ? C'est parce qu'on s'aperçoit que le secteur Craponne, Francheville Bel-Air est de plus en plus saturé en termes de circulation et qu'il est urgent de créer des emplois sur place pour éviter tous les transferts de populations qui viennent de Craponne, des Monts du Lyonnais et autres pour aller sur la métropole lyonnaise, voire même jusqu'à l'Est de Lyon. Donc créer des emplois à Francheville sur le tènement Charial est une nécessité absolue, y compris d'ailleurs pour les futurs habitants du tènement d'AURIVA, ex-UCEAR.

En ce qui concerne le tènement AURIVA, je rassure M. Kretzschmar, il n'y a absolument aucun projet urbanistique sur la partie Sud du tènement AURIVA si ce n'est l'implantation - et le zonage sera adapté en conséquence - de services publics. Je veux parler du projet de déménagement de l'école de Bel-Air, de même que le projet de déménagement de la maison de quartier.

Donc, il y aura uniquement des bâtiments publics sur cette zone, le reste ne bougera pas et restera en zone future à urbaniser. Mais ce ne sera pas sur ce PLU.

En ce qui concerne la partie Nord, la Taurellerie, vous avez dit qu'on se connaissait pas le nombre de logements, si, je l'ai dit, 250 logements. C'est la volonté de la commune et cela a été exprimé également à la Métropole et aux propriétaires.

Également, ce tènement a vocation à accueillir des commerces qui font aujourd'hui grandement défaut sur Bel-Air. Il y a un manque de commerces qui fait

qu'effectivement les habitants de Bel-Air sont très attirés vers Craponne et, donc, il y a ce manque auquel il va falloir pallier. Mais seul un apport nouveau de population pourra faire vivre les commerces sur Bel-Air et créer une centralité à Bel-Air qui aujourd'hui n'existe pas autour du carrefour de la Table de Pierre, avec le troisième volet que nous avons exprimé dans cette étude qui est la volonté de voir développer un certain nombre d'espaces publics sur le secteur.

Quand on parle d'espace public il s'agit de la création d'une place publique au niveau du carrefour de la Table de Pierre et de la création d'un cheminement piéton qui irait de la Table de Pierre vers, en gros, la partie Sud-Ouest du tènement, c'est-à-dire vers l'arrivée de la rue du Moulin du Gôt, donc en diagonal. Pourquoi en diagonal ? Parce que c'est ce qui permettra le mieux d'irriguer ce tènement pour l'ensemble des gens du quartier, comme je l'ai déjà exprimé dans les réunions publiques, et nous n'avons jamais changé de discours à ce sujet depuis 2015 où nous avons terminé les études avec les réunions avec la population. Nous n'avons jamais varié.

Pourquoi ? Il faut que ce quartier nouveau puisse être ouvert sur l'ensemble de la population du quartier de Bel-Air qui ne soit pas refermé sur lui-même. Le seul moyen est de créer des cheminements modes doux au travers de ce quartier et, si possible, en diagonal.

Il y aura également création d'espaces de parking. Je suis désolé, Monsieur Kretschmar, mais si on veut des commerces il faut aussi des parkings et également des parkings sur le côté chemin des Aubépinés qui voit passer la ligne forte de transport public LEOL. Donc, si on veut aussi que les gens puissent utiliser les transports publics, je parle des Franchevillois, pas forcément des gens qui viennent de l'ensemble des Monts du Lyonnais, il faut qu'ils puissent utiliser les places de stationnement à proximité des places de ligne forte de transport public.

Voilà pour l'évolution. Ce sont des éléments qui sont sur la table, qui vont, si vous votez aujourd'hui l'ensemble de ces observations, renforcer la détermination de la commune vis-à-vis de la Métropole qui n'a pas contesté cette approche. C'est notre cahier des charges et nous entendons bien qu'il soit appliqué dans les études qui vont commencer en 2018.

Voilà en ce qui concerne l'UCEAR.

Je peux revenir sur la rue des Écoles, la place de l'Europe, Chantegrillet, etc. Pourquoi une réflexion sur ce secteur ? On ne va pas revenir sur la création du parking, on s'en est expliqué à un précédent conseil municipal et on a fait le débat. On sait très bien que sans voiture il est difficile de se déplacer à Francheville et que si on veut que les commerces puissent vivre il faut qu'il y ait du stationnement dans les centralités.

Il va falloir donc, et c'est ce que nous avons demandé, élargir le stationnement, avoir plus de stationnement sur Francheville le bas. Pourquoi ? Parce que nous avons souhaité élargir l'étude au-delà d'un simple parking des Trois Oranges et de son agrandissement. Nous avons souhaité une étude complète du quartier qui va de la place de l'Europe au parking des Trois Oranges en passant par la rue des Écoles et le lancement du tènement qui entoure aujourd'hui le parking des Trois Oranges.

Nous voulons affirmer, je ne dis même pas réaffirmer parce qu'aujourd'hui nous avons une rue des Écoles qui a un statut mixte et nous voulons affirmer pour le futur une vocation modes doux de la rue des Écoles qui serait une liaison entre le quartier de Chantegrillet, place de l'Europe et place du Châter par une liaison modes doux, or cela n'existe pas aujourd'hui.

Le deuxième point est que nous avons souhaité dans les études qui sont actuellement menées avec les services de la Métropole au niveau de la voirie, contrairement à ce que vous affirmez, des cheminements sécurisés au niveau du parking des Trois Oranges pour tenir compte du fait de la présence de l'école du Châter et de l'ensemble des bâtiments publics qui sont dans ce secteur ; le restaurant scolaire bien entendu en fait partie ainsi que le relais assistantes maternelles, donc l'ensemble des éléments publics qui sont sur le secteur.

Au contraire, nous souhaitons, alors qu'aujourd'hui ce parking est un peu une jungle, que ce parking puisse avoir des cheminements qui soient sécurisés pour les piétons, donc matérialisés et que justement les flux de circulation soient revus en fonction d'une augmentation certes de la capacité de ce parking mais également d'une recomposition complète du stationnement de façon, je le redis, à sécuriser les cheminements qui aujourd'hui ne le sont pas.

Pourquoi également une augmentation de la capacité du parking des Trois Oranges indépendamment des soucis qu'on a à certaines heures aujourd'hui, on l'a tous constaté ? Il y a une volonté que nous avons de requalifier la place de l'Europe en diminuant le nombre de places de parking pour rendre cette place de l'Europe beaucoup plus aux piétons et aux activités de marché comme il y a aujourd'hui. D'un marché sur un parking nous souhaitons que cela puisse être une requalification qui rende aux Franchevillois cet espace au lieu de le laisser aux voitures, ce qui nécessitera de pouvoir trouver des poches de stationnement à d'autres endroits. Je ne dis pas ici que tout le stationnement de la place de l'Europe disparaîtra mais il faudra augmenter la place laissée aux piétons et aux modes doux sur cette place de l'Europe dans le cadre d'un grand plan de requalification. Donc, il y a une cohérence et nous souhaitons que le lien entre la place de l'Europe et le quartier du Châter se fasse de manière apaisée au niveau des écoles, permette la circulation des enfants quand ils vont à l'école, etc.

En ce qui concerne les problèmes de sortie du parking agrandi, il est évident que s'il y a, d'une part, agrandissement du parking, d'autre part, arrivée future, en matière d'urbanisme j'ai appris qu'on raisonnait toujours à long terme mais qu'il faut prévoir tout de suite ce qui ne se fera peut-être que dans 10 ans, donc il faut prévoir et l'objet de ces orientations d'aménagement, de programmation, ce n'est pas d'avoir des projets pour tout de suite, c'est de préparer l'avenir pour ceux qui seront là le jour où les projets se réaliseront mais de façon à ce que tout ne se fasse pas complètement dans le désordre, parcelle par parcelle, mais que cela se fasse dans le cadre d'une vision d'urbanisme à long terme. Donc, un jour la rue des Écoles, les bâtiments, les maisons qui sont le long de la rue des Écoles muteront. Et ce jour-là nous ne souhaitons pas que les sorties de bâtiments qui pourront un jour se faire - et aujourd'hui je le dis, il n'y a aucun projet - se fassent sur la rue des Écoles puisque nous voulons qu'elle reste en modes doux, donc cela veut dire de nouveaux véhicules qui arriveraient là aussi sur le parking des Trois Oranges.

C'est pourquoi il faut absolument revoir tout le problème d'entrée, de flux de circulation sur ce parking. L'entrée sur l'avenue du Châter est une option, ce n'est pas une décision. Il n'y a pas de projet écrit. C'est une option. Il y a des spécialistes qui travaillent là-dessus, qui nous diront quelle est la meilleure formule et le jour où il y aura véritablement un projet, effectivement, toutes les sécurités seront prises pour que cela fonctionne tant au niveau des flux de circulation sur l'avenue du Châter qu'à l'intérieur même du parking.

Donc, aujourd'hui, c'est une option parce qu'on imagine mal une augmentation de la capacité du parking des Trois Oranges avec des entrées et sorties sur la Grande Rue.

Après, il faut trouver comment optimiser un accès sur l'avenue du Châter. C'est le rôle des spécialistes, ce sont eux qui travaillent dessus et qui nous feront des propositions.

Je reviens également sur l'avenue du Châter et le Marrox. Là aussi, c'est un travail à long terme. Il n'y a pas de projet à court terme. Quand je dis pas de projet, c'est-à-dire pas de projet de promoteur. On n'est pas en train d'étudier au Service Urbanisme un projet de promoteur sur ce secteur. Mais il y a des inquiétudes de la part de la population, en particulier des riverains et des riverains du lotissement des Airelles, pour ceux qui connaissent bien le secteur.

On entend ces inquiétudes et plutôt que de laisser faire avec un règlement parce qu'aujourd'hui il y a des recours, il y a des actions juridiques et un jour ou l'autre de toute façon ce sera réglé et le PLU s'appliquera sur cette zone - je ne connais pas le délai, ce sera peut-être cette année, peut-être dans deux ans, dans trois ans, mais notre rôle est de travailler à long terme - plutôt que de laisser les gens après se débrouiller avec des promoteurs et des projets qui arriveront les uns après les autres sans ordre, nous essayons de trouver des formules, des règles pour l'implantation future des bâtiments sur ces secteurs incluant d'ailleurs le Marrox, dont le Marrox pourrait être la première pièce. Et, là, j'avoue qu'on est pressé. Je crois que c'est l'intérêt de tous les Franchevillois que cette verrue à Francheville le bas disparaisse, indépendamment du Marrox lui-même.

Pour le reste on est dans le long terme, mais il faudra prévoir de façon à ce que le jour où ces parcelles mutent il faut que cela se fasse dans les meilleures conditions possibles pour tout le monde, pour les futurs habitants de ces parcelles et également pour les gens qui habitent derrière. Il faut prévoir des espaces verts, des percées visuelles, des hauteurs qui correspondent, des distances etc. Tout cela est l'objet de ces orientations d'aménagement et de programmation. C'est ce que nous souhaitons faire. C'est une garantie qui est publique, qui est donnée aux gens. On en discute avec eux. On rencontre les parties prenantes, à la fois les gens qui sont concernés, les propriétaires le long de l'avenue du Châter mais aussi les propriétaires du lotissement des Airelles. On discute avec eux, on s'explique, on leur dit ce qu'on veut faire. C'est comme cela qu'on essaie de travailler. On discute avec tout le monde et on essaie d'avancer de façon à rendre les choses acceptables pour tout le monde. C'est notre but. Voilà pour ce qui concerne le lotissement du Marrox.

Je passe aux logements sociaux. Oui, dans la commission, l'autre jour, avons dit que nous allions modifier les pourcentages de logements sociaux sur deux parcelles.

Pourquoi ? Pour éviter que ces parcelles soient gelées parce que quand on met des pourcentages de logements sociaux trop importants sur les parcelles il se trouve que les parcelles ne se vendent pas, du coup elles sont gelées, ce qui est le cas.

La deuxième chose est qu'on s'est aperçu, en ayant fait une étude assez précise, que 90 % des logements sociaux qui ont été, je ne dis pas construits parce que quand on dit construits l'équipe précédente dit que c'est elle qui a signé les permis, donc je ne dis pas construits mais je dis accordés sur des nouveaux projets non encore construits mais qui vont se construire sur la commune ; donc 90 % des logements sociaux qui vont être construits dans le futur à partir des permis signés depuis 2014 sur la commune l'ont été en dehors des emplacements réservés.

Cela prouve que nous avons de ce côté-là agi avec l'ensemble des promoteurs et nous n'avons jamais eu le moindre refus d'un quelconque promoteur de prévoir des logements sociaux dans les projets.

Et les emplacements réservés, ce n'est pas la panacée universelle, surtout quand ils sont extrêmement mal placés, c'est-à-dire loin des centralités, alors que tout le monde sait que le logement social doit plutôt être construit à proximité des centralités, à proximité des transports en commun et à proximité des écoles. C'est ce que nous essayons de faire et c'est ce qu'il s'est fait puisque dans les logements qui vont être construits, en particulier rue de l'Eglise, il y a des logements sociaux et nous sommes en centralité.

Pour le programme ici qui se fait derrière il y a également des logements sociaux, nous sommes en centralité et c'est également le cas dans les autres quartiers.

En ce qui concerne votre remarque sur le fait que nous ne mettons des logements sociaux que sur Francheville le bas et pas sur Francheville le haut, j'ai pris quelques chiffres. Entre 2006 et 2014 58 % des logements sociaux ont été construits à Bel-Air par l'équipe précédente. De même, d'ailleurs, que 46 % des logements au total. Donc l'urbanisation de Bel-Air a été galopante et vous avez concentré l'essentiel des logements sociaux que vous avez accordés sur Bel-Air.

Depuis que nous sommes là, sur Bel-Air il n'y a eu sur les nouveaux programmes que 30 % de logements sociaux, par rapport aux 58 %.

En ce qui concerne la construction nous avons réparti les constructions, les nouveaux permis, je parle du logement collectif, en gros sur un tiers/un tiers/un tiers entre les trois quartiers. Nous n'avons pas chargé un quartier plus qu'un autre. Les programmes se sont répartis à peu près à équivalence entre les trois quartiers.

Ce que je peux dire c'est que vous nous faites un procès d'intention mais les faits plaident plutôt pour nous et les chiffres plaident plutôt contre vous.

C'est vrai que sur Francheville le bas il y a eu depuis l'an dernier une augmentation forte liée à l'opération du 42 avenue du Châter qui à elle seule représente 80 % des logements sociaux pour Francheville le bas qui ont été signés. Mais cette opération, on s'en est expliqué là aussi lors d'un précédent conseil, était une opération qui permettait en contrepartie la rénovation de l'ensemble des 130 logements existants au 42 alors que cela n'aurait pas été possible financièrement pour le bailleur s'il n'y

avait pas eu cette opération conjointe. Donc c'était effectivement un pari gagnant-gagnant.

C'est une augmentation de 43 logements sur le 42 avenue du Châter, essentiellement pour beaucoup en PLS, pour ceux qui connaissent la partie la plus élevée des logements, qui permettra de loger des familles à revenu modeste mais dans des classes moyennes et aussi des seniors puisqu'un certain nombre d'appartements seront destinés aux seniors ; et avec la contrepartie de ce programme très lourd de rénovation de l'ensemble des logements existants qui profitera à l'ensemble des habitants du 42 avenue du Châter. C'est vrai que cela a faussé un peu les statistiques sur Francheville le bas mais je crois que l'ensemble des habitants du 42 sont satisfaits que cela se fasse comme cela.

En ce qui concerne les emplacements réservés je vous ai dit l'autre jour que ce n'était pas une liste exhaustive et que nous allons proposer un certain nombre d'emplacements réservés sur l'ensemble des quartiers pour essayer de trouver. Mais, je vous le dis, ce n'est pas cela qui fait la politique, il faut regarder les chiffres, les réalisations, les emplacements réservés c'est surtout pour faire plaisir à ceux qui font les cartes mais pas à ceux qui réalisent les logements.

Pour ce qui concerne le Tennis des Aqueducs, il n'y a pas de projet agricole. S'il y en a un qui veut venir on l'étudiera. C'est une terre qui n'est pas agricole, il n'y a qu'une petite partie qui est agricole. L'essentiel de l'emplacement des Tennis des Aqueducs est en zone naturelle et pas en zone agricole. Il n'y a que le practice de golf qui est en zone agricole mais tout le reste est en zone naturelle.

Donc, en zone naturelle cela ne changera pas. Ce que nous essayons c'est d'éviter que cela devienne une friche. Il est très difficile d'y implanter des activités. Il n'est pas possible d'y implanter des logements ni des activités autres que des activités liées à l'activité existante, c'est-à-dire le sport. Donc, on essaie de tourner autour de cette activité sportive pour y adjoindre des choses. Parce que le problème du Tennis des Aqueducs est un problème de rentabilité économique pour les opérateurs. C'est vrai que simplement tourner sur un practice de golf, un petit 9 trous et des tennis cela ne suffit pas. Il faut aujourd'hui, on le voit bien dans tous les espaces sportifs, pour faire vivre ce type d'installation, y adjoindre d'autres activités.

Donc la réflexion est, avec la Métropole, de réfléchir comment, tout en restant dans un zonage naturel qu'il n'est pas question de changer, est-ce qu'un projet pourrait s'inscrire dans ce tènement sachant que si rien ne peut se faire il restera dans sa vocation actuelle en souhaitant qu'un repreneur puisse utiliser les tennis, la piscine et le golf tel qu'il existe mais, malheureusement, économiquement cela paraît difficile, il y en a déjà deux qui s'y sont cassés les dents.

Je voulais dire un petit mot sur le dévoiement de la rue devant le stade. Vous nous dites "vous l'avez abandonné." Non, nous n'avons pas abandonné. La Métropole a abandonné ce projet qu'elle n'avait pas du tout l'intention de financer. C'était un projet qui se faisait à un moment où l'argent était peut-être plus facile au niveau du Grand Lyon à l'époque mais la Métropole a abandonné ce projet. Nous avons fait avec. Nous n'avons pas trouvé de solution, ce qui ne veut pas dire qu'il ne se fera rien. C'est la raison pour laquelle nous avons souhaité une modification de zonage pour changer le zonage de cette zone pour qu'elle puisse servir à de l'équipement

public, ce qui veut dire qu'un jour on pourra éventuellement y faire quelque chose le jour où la Métropole sera disposée à en faire quelque chose.

Pour le moment on est là-dessus mais ne dites pas que nous avons abandonné le dévoiement. Nous aurions souhaité le dévoiement de la voirie parce que cela donnait beaucoup d'air et vous voyez bien qu'on est très contraint au niveau du parc sportif. On voit bien tous les problèmes qu'on peut avoir pour que cela rentre au chausse-pied dans le terrain. Il est évident que si la Métropole avait continué ce projet nous l'aurions accepté. Simplement, ce sont eux qui sont maîtres, ils sont propriétaires, ils ont l'argent. Ils ont décidé d'abandonner ce projet parce qu'ils ont d'autres projets, ce n'est pas de notre fait.

Pour le linéaire sur les activités place du Châter, je veux bien trouver des commerces, cela fait bientôt quatre ans qu'on est là, cela fait quatre ans que ces commerces sont vides, presque quatre ans pour l'un, plus de quatre ans pour l'autre. On peut faire les difficiles mais je crois que mieux qu'une boutique vide c'est quand même une boutique avec une activité qui, au moins, produira du chiffre d'affaires, aura peut-être un employé ou deux et créera des emplois. Je vieux bien le « y'a qu'à, faut que », c'est facile. Proposez des activités. Amenez des candidats aux propriétaires. Pour le moment nous essayons d'élargir la palette de façon à remplir ces deux équipements qui se trouvent place du Châter, je pense que tout le monde sera gagnant même si ce n'est pas une activité telle que du commerce de bouche ou autres. Ce serait mieux mais il n'y a pas de candidat.

Pour l'EBC du moulin du Gôt je ne comprends pas la remarque. Le projet du SAGYRC concerne des prairies qui se trouvent entre le chemin de Chalon et la Ruelle Mulet. Ce sont des prairies qui auraient vocation à rester inondables. C'est plutôt pour essayer de les protéger que le SAGYRC a demandé à la Métropole et à nous d'y mettre un emplacement réservé de façon à ce qu'il puisse en faire l'acquisition. Cela n'a rien à voir avec le Moulin du Gôt. On est dans le cadre des travaux d'élargissement et également dans le cadre de la sécurisation de ces prairies autour des travaux qui vont être faits.

Je note votre satisfaction sur les arbres, merci, je le dirai à ceux qui ont fait l'inventaire, ils seront satisfaits.

Je ne sais pas si on a fait le travail de manière approximative, c'est ce que vous avez cru comprendre. Je ne pense pas que cela ait été fait dans cet esprit. Au contraire, il a été fait dans le détail. Tout le monde y a travaillé d'arrache-pied et je remercie encore les services.

**M. RANTONNET.**- Merci Monsieur Gourrier pour la qualité du travail fourni, la qualité de l'argumentation et votre connaissance de Francheville.

On ne va pas revenir sur les 50 fiches des remarques de la ville, qui ont fait l'objet d'un travail minutieux, je tiens vraiment à le souligner. Simplement, mettre en perspective Francheville sur 10 ans est un bel et un noble objectif. Bien évidemment, nos priorités répondent à l'intérêt général.

Je vais rester au niveau de grandes généralités. Le premier objectif était de sanctuariser plus de la moitié de notre territoire en espaces verts non constructibles.

Ce n'est jamais gagné parce que Francheville n'est pas seulement attractive par nature. La Métropole pousse, la Métropole bouge et les promoteurs font leur travail.

Après deux années de travail, il a fallu convaincre la Métropole, pour que Francheville reste la vitrine verte de cette métropole. Cela prend du temps et c'est gagné au moins pour les 10 ans qui viennent.

C'est le premier point important.

Ensuite, la mixité sociale est respectée dans chaque quartier et Claude Gourrier l'a très bien évoqué. Nous avons mis fin à la densification non maîtrisée de Bel air et l'aménagement urbain non maîtrisé de Francheville le bas .

Sur Bel-Air, l'aménagement urbain de 2 parcelles de 5 hectares chacune, qui se libèrent de chaque côté de l'avenue de la Table de Pierre. Notre exigence est très forte. Contrairement à nos amis de l'opposition qui auraient densifié un maximum, en prenant le risque d'une vraie trombose de circulation à Bel Air, tel n'est pas notre choix, par respect pour les habitants et pour les habitants des communes environnantes qui traversent Francheville.

Donc, nous avons stoppé en 2014 le projet UCEAR, pour le revisiter et concerter les Franchevillois, dès que le projet aura été travaillé avec la Métropole.

Nous voulons doter Bel-Air, d'une vraie place de quartier, avec une vraie vie de quartier à l'angle de l'avenue de la Table de Pierre et de la rue de la Chapelle. Tel est l'objectif qui nous anime aujourd'hui, défendre ce projet avec des petits immeubles pour une jauge maximum de 250 logements contre 500 logements prévu par mon prédécesseur. Ce projet nous permettra de disposer enfin de l'école primaire dont nous avons besoin. Tel est notre travail : mobiliser toutes les énergies, écouter et convaincre les citoyens sur un projet qualitatif.

En face, concernant Charial, j'ai toujours dit qu'on se serait volontiers passé de cette décision unilatérale des Hospices Civils de fermer Charial pour éclater les différents services sur d'autres sites HCL. Il est acté aujourd'hui qu'il n'y aura pas de logement et cela a été un combat de plus de deux ans parce qu'effectivement la promotion immobilière était vorace. Nous nous y sommes toujours oopsés.

Ce n'était pas évident du tout, pas facile du tout. La clé de répartition est simple : les logements collectifs seront du côté de la place, avant la deuxième partie de l'autre côté de LEOL pour notre école, et il y aura donc de l'activité économique qui, entre nous soit dit, fait cruellement défaut aujourd'hui à Francheville. Si depuis 30 ans, l'activité économique avait été plus soutenue, la structure de notre compte de résultat aurait aujourd'hui un autre relief, avec beaucoup plus de recettes que nous n'en avons. Cela, il faut le rappeler. C'est un choix politique qui a été fait sur les 30 dernières années.

L'habitat de Francheville le haut a une originalité. L'habitat collectif est dans son centre et l'habitat diffus, individuel est sur les extérieurs. On ne va pas sacrifier à la fois ces espaces végétaux et cet habitat individuel sur les extérieurs du quartier. Nous sommes parfaitement en phase avec la Métropole qui demande le logement

collectif au centre des quartiers pour faire vivre le commerce et les écoles, et le maintien d'un habitat individuel à l'extérieur.

Donc nous garderons cette configuration pour les 10 ans qui viennent.

A propos du commerce local, il suffit de parcourir les différents médias pour voir que le commerce de détail souffre, ici comme ailleurs, parce que la consommation est en grande mutation, y compris, d'ailleurs, dans les centres commerciaux comme Confluence ou la Part Dieu. Nous devons nous adapter. Par contre, il y aura toujours besoin de commerces locaux, ne serait-ce que de commerces alimentaires pour les habitants d'un quartier, et nous nous y employons quelles que puissent être les difficultés.

Et puis, enfin, au-delà des commerces de détail, bien évidemment, la vocation aussi d'une commune est de maintenir toutes nos classes pour éviter des fermetures de classe et donc avoir un renouvellement d'extension de notre population, en particulier les familles.

Voilà ce que je pouvais dire sur le sujet. Concrètement, dans un temps record nous avons fourni une cinquantaine de fiches avec la Métropole pour travailler à la marge sur des projets qualitatifs donc chacun d'entre nous bénéficiera.

Et puis, j'y reviendrai tout à l'heure sur les questions diverses, il n'est pas question d'aborder le PLU-H sans le fameux plan de déplacement urbain sur lequel nous travaillons avec le SYTRAL en particulier parce que l'un ne va pas sans l'autre. Chacun d'entre nous connaît les problèmes de circulation et il faut renforcer l'offre de transports collectifs - j'insiste bien là-dessus puisque c'est repris en toutes lettres dans le PDU : le Sytral doit acheminer beaucoup plus rapidement qu'aujourd'hui les voyageurs vers les lignes fortes du métro, que ce soit Gorge de Loup ou le métro d'Oullins. C'est un vrai challenge pour les cinq prochaines années.

Voilà ce que je pouvais dire sur le sujet. Sur ces grands dossiers, nous avançons en partenariat avec la Métropole. Quand les chefs de projet auront avancé les dossiers, avec des croquis à projeter, notre intention est de vers les citoyens dans la concertation, qui nous a toujours animés depuis le début de ce mandat.

Aujourd'hui, voici les grandes orientations qui sont maintenant posées dans ce PLU H.

Nous allons pouvoir passer au vote de cet arrêté de projet sur le PLU-H de la Métropole de Lyon concernant Francheville. Je rejette la proposition qui a été faite tout à l'heure de faire deux votes. Simplement, parce qu'il y a une seule délibération.

Je mets ceci aux voix.

*(Il est procédé au vote.)*

**LA DELIBERATION EST APPROUVEE A LA MAJORITE – VOTE CONTRE DU GROUPE FRANCHEVILLE AU CŒUR, DE M. KRETZSCHMAR ET DE M. GUILLON.**

Ce PLU-H est adopté avec ses 51 fiches d'observation.

- **2017-12-10 : Modification des statuts du Sagyrc - mise en oeuvre de la compétence GEMAPI à l'échelle du bassin versant de l'Yzeron - Communes de la Métropole de Lyon.**

*Présentation de la délibération par M. Dassonville.*

**M. DASSONVILLE.-** Je vais vous présenter ce projet de statuts en vous montrant les différences avec les statuts actuels, ceux approuvés fin 2008 par notre conseil municipal et qui ont été officialisés par le Préfet au mois de janvier 2009. Sur ces tableaux je vais vous faire des comparaisons entre le régime actuel et le régime institué par ces nouveaux statuts.

Quelles sont les compétences de la GEMAPI ? Elles sont définies par l'article L211-7 du Code de l'Environnement dans quatre alinéas. Le cinquième, bien sûr, nous intéresse au premier chef puisqu'il s'agit de la lutte contre les inondations.

Concernant les statuts actuels il y a des compétences obligatoires, qui sont dans le champ de la GEMAPI qui va entrer en application ou qui sont parfois hors champ de la GEMAPI et auxquelles adhéraient 19 communes. Il y a aussi des compétences optionnelles dont quatre options cours d'eau et une option barrage écrêteur. Parmi les quatre options cours d'eau il y a une option qui concerne l'élargissement du lit de l'Yzeron et le réaménagement des berges. C'est cette compétence optionnelle à laquelle nous avons adhéré.

Par contre, pour l'option barrage écrêteur, seules les communes d'aval, Oullins et Sainte-Foy-lès-Lyon, ont adhéré.

La gouvernance : l'administration actuelle du SAGYRC est assurée par un conseil composé de délégués élus par le conseil municipal de chacune des 19 communes référentes à raison de deux délégués titulaires par commune plus deux suppléants.

Un bureau est composé du président, de quatre vice-présidents et de quatre membres élus parmi les délégués syndicaux.

Concernant le financement des actions exercées par le SAGYRC, une contribution obligatoire est fixée en fonction du montant global des dépenses de fonctionnement et d'investissement liées à l'administration générale et aux compétences obligatoires qui ont été transférées par les 19 communes. Ce calcul se fait au prorata du nombre d'habitants de la commune présents sur le bassin versant.

Pour les compétences optionnelles la contribution, notamment pour les ouvrages de protection en barrage, c'est-à-dire l'option à laquelle nous avons adhéré et qui concerne l'élargissement du lit de l'Yzeron et le réaménagement des berges, le calcul de notre contribution se fait au prorata du linéaire du cours d'eau concerné par l'opération.

Cette contribution est pour notre commune fiscalisée, c'est-à-dire qu'elle figure dans une colonne spéciale sur vos avis d'imposition, vos taxes foncières et taxes d'habitation, dans la colonne "syndicats de communes".

Je vous ai cité le chiffre de notre participation qui a donc été fiscalisée pour 2017, qui est de 85 410,29 €.

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018 le SAGYRC deviendra donc un syndicat dit à la carte avec deux types d'adhérent avec, d'une part, les EPCI à fiscalité propre, communes et Métropole de Lyon, même si à proprement parlé la Métropole de Lyon n'est pas une EPCI, pour la compétence GEMAPI. Et pour les compétences qui sont en dehors du champ d'application de la GEMAPI et que la Métropole, en l'espèce, n'a pas voulu reprendre à son compte, les communes resteront adhérentes à ces compétences hors GEMAPI.

Concernant la nouvelle gouvernance, pour les questions d'administration générale il y aura 10 délégués Métropole avec chacun 6 voix, ce qui fait pour la Métropole 60 voix. Je rappelle au passage qu'effectivement parmi les 19 communes membres 10 communes font partie de la Métropole.

Par ailleurs, la Métropole assure dans les projets, en ce qui concerne les projets de réaménagement de l'Yzeron, des berges de l'Yzeron, le réaménagement du lit, l'élargissement du lit de l'Yzeron, ainsi que pour le projet de barrage, la plus grosse partie des financements hors ceux assurés par l'État au travers de ses différentes agences. Donc, l'élaboration de ces nouveaux statuts vise logiquement à doter la Métropole d'une majorité. Le Sagyrc disposera de 10 délégués Métropole pour l'administration générale, 9 délégués des 4 autres EPCI et 18 délégués de 18 communes, avec chacun une voix. La Métropole comptera 60 voix sur un total de 109.

Pour toutes ces compétences liées à la GEMAPI, 19 voix au total, la Métropole en aura 10, ce qui correspond à la proportion de communes qui se trouvent intégrées dans la Métropole. Il y aura 6 délégués de la CCPL avec 6 voix, 1 délégué CCVG avec 1 voix, un délégué CCPA 1 voix et, enfin, un délégué CCMDL avec 1 voix.

En ce qui concerne les compétences hors GEMAPI, je vous confirme qu'il y aura un délégué pour chacune des différentes communes. C'est d'ailleurs ce soir que nous allons devoir procéder à l'élection de ce délégué pour la commune de Francheville, ainsi qu'à l'élection de son suppléant.

Le comité syndical devra se réunir au moins trois fois par an. Il élira, bien sûr, le président parmi les délégués titulaires. Il se prononcera sur le nombre de vice-présidents dont le nombre ne pourra pas dépasser 30 % du nombre de délégués.

Et le bureau syndical sera composé, bien sûr, des membres élus par le comité syndical.

Autant que de besoin une commission syndicale pourra être créée d'ailleurs pour des sujets particuliers, des études particulières par le comité syndical.

En ce qui concerne le financement, il n'y a pas de changement de mode de calcul pour la contribution au titre des charges générales. Ce sera toujours réparti en fonction de la population présente sur le bassin versant.

La contribution au titre de la compétence GEMAPI va être répartie ; le calcul va être différencié entre les deux compétences, les deux parties de cette compétence

GEMAPI : la GEMA, d'une part, et la PI, c'est-à-dire la protection contre les inondations.

La GEMA va être calculée au prorata de la population présente sur le bassin versant, donc, là, comme pour les charges générales. Par contre, pour la PI, elle sera désormais calculée au prorata de la population protégée des communes et non plus sur le linéaire de la rivière traitée.

Selon quelles modalités le règlement des contributions sera-t-il assuré ?

Le SAGYRC va percevoir désormais les recettes non plus auprès des communes mais les recettes seront perçues directement auprès des EPCI et de la Métropole de Lyon.

Que va faire ensuite la Métropole ? Elle a trois possibilités, trois pistes de recettes ou d'absence de recettes. La première solution est qu'elle nous dise - nous sommes à l'approche de Noël, on peut la citer malgré tout - qu'il s'agirait tout simplement d'intégrer cette nouvelle charge pour elle dans son budget général et on n'en parle plus.

Ensuite, deuxième possibilité, ce serait d'activer ce qu'on appelle communément la taxe GEMAPI, qui est prévue dans la loi et dont le montant, en tout état de cause, est plafonné à 40 € par habitant.

Pour 2018 la Métropole aurait dû délibérer avant le 31 octobre dernier, donc on sait que pour 2018 ce ne sera pas la solution choisie et adoptée par la Métropole.

Troisième solution pour la Métropole, c'est sans doute celle-là qui sera utilisée, c'est le transfert de charges en direction des communes, ce qui implique que nous devons désormais, du moins pour la quote-part de notre contribution liée à la GEMAPI, intégrer dans le budget de fonctionnement cette quote-part de taxe qui représente en gros 85 % de notre contribution actuelle, les 15 % restant pouvant continuer à être fiscalisés comme à présent.

C'est terminé pour cette présentation et je laisse la place à vos questions.

**M. RANTONNET.-** Y-a-t-il des questions ?

**M. GUILLON.-** La question que je voulais poser est que toutes ces communes ne se remettent pas en cause elles-mêmes parce que dans un passé récent il y avait des caniveaux le long des routes et à peu de frais on a élargi les routes en bouchant les caniveaux, en mettant des tuyaux en béton pour que l'eau descende plus vite.

Donc il y a une responsabilité importante des différentes communes, y compris de Francheville. Il faudrait se pencher là-dessus. A Francheville on a fait des travaux qui aggravent les crues de l'Yzeron. Ce serait un préalable avant de penser aux dépenses et à tout le reste.

**M. KRETZSCHMAR.-** Cette délibération est assez complexe et sur un sujet qui nous tient tous à cœur, qui est l'aménagement de l'Yzeron. Sur la compétence GEMA autant que sur la compétence PI nous avons des enjeux très forts.

Je suis étonné par la manière dont la Métropole a traité de ces questions en n'intégrant pas l'ensemble des compétences nécessaires au bon fonctionnement du bassin versant, ce qui fait qu'on a une construction administrative très complexe alors que ces sujets nécessiteraient beaucoup plus de simplicité pour que ce soit clair dans le débat public, dans les choix qui sont faits par les élus en coordination avec l'Etat.

Maurice Guibert pourra en être témoin, l'existence d'un syndicat à la carte, à l'époque, était quelque chose auquel j'étais opposé. Cela révisait largement la solidarité de l'ensemble des communes. Ces statuts sont encore pires puisque l'on a trois blocs de compétence, non pas deux mais trois : la compétence GEMAPI, la compétence hors GEMAPI et la compétence administration générale du SAGYRC.

Les notes de décision sont différentes selon ces blocs de compétence.

Aller expliquer cela aux riverains lorsqu'il y aura des décisions prises sur l'Yzeron, bonnes ou pas bonnes par rapport à chacun des riverains, ce sera particulièrement difficile.

Ce qu'on gagne d'un côté, la capacité de recul par la mise en place d'une démarche intercommunale via la Métropole, on le perd d'un autre par la capacité de dialogue et de simplicité avec les habitants, les riverains. C'est particulièrement dommage, je trouve, et cela rend les choses difficiles pour demain.

Nous sommes un certain nombre à être contre l'aménagement le plus dommageable pour l'environnement qui est le barrage écrêteur de Francheville. C'est la même chose pour le barrage écrêteur de Charbonnières. J'ai peur que la mise en place de ces statuts ne permette pas de débattre de manière sereine sur ce dossier pour demain.

Ce qui est étonnant aussi c'est que les modalités financières sont tout aussi complexes et alors que Francheville n'avait pas à supporter les coûts d'une partie protection des inondations, de fait, nous le ferons, certes à proportion des populations protégées, mais, quand même, sur le principe cela paraît relativement étonnant.

Ce qui est à noter aussi c'est qu'un certain nombre de personnes autour de la table se sont élevées contre ce projet d'aménagement de barrage alors que nous allons voter ce soir, si la majorité vous suit, mon cher collègue Dassonville, un syndicat qui est fait pour mettre en place ce barrage. C'est un peu comme si les dindes étaient appelées à voter pour Noël, finalement.

Dernier point, notre collègue Michel Rantonnet en tant que conseiller communautaire va être amené à voter vendredi en Conseil de Communauté sur trois délibérations : cette délibération métropolitaine sur le SAGYRC, une délibération sur le Garon ou le syndicat du Garon et une délibération sur le Gier au titre du syndicat le SYGR.

Les constructions sont beaucoup plus simples sur le SAGYRC, il n'y a pas de bloc de compétence administration générale. On peut se demander pourquoi la Métropole ou les communes, je ne sais pas, ont insisté pour cette notion particulière pour laquelle la Métropole a une très large majorité.

En bref, je suis tout à fait étonné par cette complexité générale et par le fait que cela n'apporte pas grand-chose au débat. Je voterai, en conséquence, contre cette délibération. Merci de votre attention.

**M. RANTONNET.-** Y-a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non.

**M. DASSONVILLE.-** Pour les questions évoquées par M. Guillon j'en prends acte. Il s'agit ce soir de voter pour des statuts qui organisent le fonctionnement d'un syndicat de rivière, qui en fixent les compétences et, bien sûr, on n'entre pas dans le détail des actions qu'il conviendrait éventuellement d'entreprendre et notamment les débouchages de tuyaux.

En ce qui concerne les regrets exprimés par M. Kretzschmar, effectivement, nous n'avons pas la main.

Sur votre petite note d'humour, j'observe quand même que cela ne change rien par rapport à la situation actuelle que vous aviez vécue d'ailleurs. Il me semble me rappeler que vous aviez présenté la dernière modification statutaire pour 2009. Il n'y a pas de grand changement hormis le fait qu'effectivement en ce qui concerne la gouvernance on aura logiquement une majorité de la Métropole.

Vous avez soulevé, par contre, un point qui est réel du fait du changement de mode de calcul des contributions en ce qui concerne la partie PI. Effectivement, il était prévu dans les statuts actuels que seules les deux communes d'aval contribuent au financement. Je me demande d'ailleurs dans quelle mesure cette disposition statutaire aurait pu être retoquée sur le plan juridique, légal, mais c'est un fait, effectivement. Maintenant, puisque l'on ne peut pas à l'intérieur de la Métropole dire qu'il y a deux communes qui ne vont pas payer, d'autres communes qui vont participer, cela me paraît assez difficile à mettre en oeuvre et vous avez souligné déjà cette complexité que revêt ce projet de nouveaux statuts.

Ces statuts ont été élaborés avec les représentants de l'Etat, avec la Préfecture, avec les autres syndicats de rivière et la Métropole est partie prenante puisque 10 communes sur les 19 communes adhérentes actuelles sont dans la Métropole.

Voilà ce que je pouvais vous dire.

**M. KRETZSCHMAR.-** J'ai oublié un élément qui me semble important. Sans compter les compétences hors GEMAPI un certain nombre de communes n'adhèrent pas, ce qui me paraît particulièrement étonnant aussi.

**M. DASSONVILLE.-** 19 communes ont adhéré mais, bien sûr...

**M. KRETZSCHMAR.-** Sur les compétences hors GEMAPI ?

**M. DASSONVILLE.-** Oui.

**M. KRETZSCHMAR.-** Je ne l'ai pas vu comme cela. Ce qui me paraît dommage c'est qu'au bout du compte on a un élément complexe, difficile à faire comprendre, avec un débat démocratique qui sera atténué et, par ailleurs, il n'y a pas de véritable solidarité avec les représentants des villes,.

**M. DASSONVILLE.-** Vous évoquez la solidarité, il n'y a pas plus de solidarité dans les statuts actuels.

**M. KRETZSCHMAR.-** Je l'ai toujours regretté.

**M. DASSONVILLE.-** Et nous le regrettons encore.

**M. RANTONNET.-** Ne restons pas sur les regrets...

Je voudrais commenter cette délibération. On voit bien à travers ces statuts la complexité du SAGYRC. Il en est ainsi pour l'ensemble des bassins d'eau concernés à la Métropole. Chaque syndicat a ses spécificités. La compétence GEMAPI est transférée à la Métropole au 1<sup>er</sup> Janvier 2018. On peut discuter à l'infini, c'est ainsi.

À partir de ce constat, de nouveaux statuts sont nécessaires. Gilles Dassonville l'a souligné, avant d'en arriver aux statuts qui vous sont proposés ce soir, l'ensemble des 19 communes en ont longuement débattu, non seulement entre elles, au sein du Sagyrc, avec les représentants des villes, mais aussi avec la Métropole qui prend effectivement la gouvernance, en 2018.

Cela dit, le SAGYRC n'est pas le seul syndicat concerné à la Métropole, il y a aussi cinq autres syndicats comparables et cela va permettre d'évoluer vers une centralisation des compétences, une centralisation budgétaire, avec une cohérence juridique, administrative et technique, absolument indispensable, pour rationaliser tous les aménagements réalisés et à faire.

Tel est l'enjeu de la Métropole pour les prochaines années sur les bassins d'eau.

Je vous propose de passer au vote. Nous avons deux votes à faire. Premièrement, approuver les statuts et puis il nous faudra faire un deuxième vote sur les deux délégués de la ville, un délégué et son suppléant. Les candidatures seront mises aux voix pour désigner deux représentants de Francheville au Sagyrc.

Je mets aux voix les statuts pour le transfert de la compétence à la Métropole.

*(Il est procédé au vote.)*

**LA DELIBERATION EST APPROUVEE A LA MAJORITE – VOTE CONTRE DE M. KRETZSCHMAR ET DE M. GUILLON.**

Maintenant il nous faut aborder le nom du titulaire et le nom du délégué suppléant. Nous proposons Gilles Dassonville qui était le titulaire de la ville et qui a une parfaite connaissance du dossier et, comme suppléant, Claude Gourrier qui le connaît tout autant.

Y-a-t-il d'autres candidatures et d'autres binômes ? Non.

Nous passons aux voix.

*(Il est procédé au vote.)*

**LA DELIBERATION EST APPROUVEE A LA MAJORITE – ABSTENTION DE M. KRETZSCHMAR ET DE M. GUILLON.**

- **2017-12-11 : Convention de prise en charge de capture et d'enlèvement des animaux - renouvellement**

*Présentation de la délibération par Mme Petit.*

**Mme PETIT.-** Je voulais, en parallèle de cette convention, remercier Mme Michel-Salambier qui fait un énorme travail pour les animaux de la commune, notamment les chats. Je voulais la remercier au nom du Conseil Municipal et de M. le Maire.

**M. RANTONNET.-** Nous passons aux voix.

*(Il est procédé au vote.)*

**LA DELIBERATION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE.**

<b>EDUCATION</b>
------------------

- **2017-12-12 : Délibération portant sur l'organisation des rythmes de la semaine scolaire à partir de la rentrée scolaire 2018**

*Présentation de la délibération par Mme Barbier.*

**M. RANTONNET.-** Je vous remercie. Y-a-t-il des demandes d'intervention ?

**Mme JAMBON.-** Le rythme scolaire sur quatre jours et demi avec cinq matinées travaillées a eu le mérite d'être expérimenté et aurait pu permettre un meilleur apprentissage. Les contraintes des parents associées à un manque d'adhésion des familles aux activités du jeudi, au vu de la faible participation, ont fait que ce bilan n'a pas été concluant. Nous prenons donc acte du choix du conseil d'école extraordinaire du 28 novembre 2017.

**M. KRETZSCHMAR.-** La question des rythmes scolaires c'est un peu comme sur la fameuse gravure de Daumier, « Ils en ont parlé », quand tout le monde se sera crêpé le chignon sur le sujet parce que tout le monde souhaite tour à tour être parent, éducateur, ministre de l'Education Nationale, etc.

Je constate surtout un immense gâchis par rapport à tout le travail qui a été fait par le passé et par vous, chère collègue, sur l'aménagement des rythmes scolaires. Est-on incapable en France d'aménager les rythmes scolaires ?

Je considère qu'il n'y a pas eu de bilan partagé au sein de cette assemblée. Peut-être sera-t-il fait avec les professeurs et les parents ? Je n'en sais rien, en tout cas cela n'a pas été communiqué aux élus. Je le regrette beaucoup, d'autant qu'il n'y a manifestement pas d'alternative. C'est soit réduire à la semaine de quatre jours soit rien du tout. Je considère que les parents ont dû voter en leur âme et conscience par rapport à une absence d'alternative. En conséquence, je m'abstiendrai sur ce vote.

**Mme PETIT.-** Cette expérimentation de 3 ans des rythmes scolaires était intéressante pour les associations et le personnel de la ville. Le retour positif d'une

année supplémentaire par rapport à d'autres communes qui avaient arrêté d'une manière plus abrupte a été appréciée par tous les acteurs, associations, parents et ville. Chacun dispose du temps nécessaire pour organiser la prochaine rentrée scolaire. Quant aux activités qui sont réalisées, merci de le remarquer par rapport à ce qu'a dit Mme Jambon. Tous les retours qu'on a eus sont globalement positifs sur la qualité des animations proposées et sur l'investissement des associations qui nous ont accompagnés sur ces trois ans. La commune a impliqué son tissu associatif et le personnel municipal. Je pense que, M. Kretzschmar l'a noté, c'étaient des actions de qualité par rapport à ce qui a pu être fait dans d'autres communes.

**Mme BARBIER.-** Le décret est assez fermé. Le choix se limite au retour à quatre jours, ou rester dans la même configuration. Nous n'avons pas d'autre choix.

Un bilan a bien été présenté en conseil d'école extraordinaire. Je l'avais présenté l'année dernière aussi en Commission Éducation. Si vous voulez, je peux vous transmettre le Power Point que nous avons présenté lors de ce conseil d'école extraordinaire.

**M. KRETZSCHMAR.-** Volontiers.

**M. RANTONNET.-** Je conclurai ce sujet.

Les deux arguments majeurs évoqués au conseil d'école extraordinaire étaient la fatigue des enfants et trop de temps passé à l'école. Voilà les deux gros points noirs qui ont conduit à une baisse de fréquentation, malgré, comme l'a souligné Mme Petit, l'offre qualitative du monde associatif. Le même conseil d'école extraordinaire avait opté en 2014, pour le jeudi après-midi par rapport à d'autres villes qui avaient choisi le vendredi. Le jeudi a permis d'avoir un certain nombre d'animateurs que nous n'aurions jamais pu avoir le vendredi. Mais cela n'a pas suffi, parce que la saison dernière, les parents se sont organisés autrement et, effectivement, il n'y avait qu'un enfant sur deux qui fréquentait notre offre, soit un facteur supplémentaire d'inégalité, qui n'était pas l'objectif initial de cette réforme.

En l'état actuel des choses, je rejoins tout à fait le propos de Mme Jambon. Il était possible de construire un projet ambitieux, mais en y consacrant plus d'argent. Le désengagement programmé de l'Etat sur le fonds d'amorçage ne pouvait pas se traduire par une charge supplémentaire des parents, des associations ou de la ville pour une offre plus qualitative.

D'autre part, il y avait dès le départ, un problème de locaux. Aucune ville ne dispose de locaux, autres que les écoles, pour accueillir en même temps les activités des enfants d'une ville. C'est aussi simple que cela.

On peut regretter une expérimentation qui a duré trois ans par dogmatisme. Il faut dire les choses comme elles sont. Les rythmes scolaires sont de la compétence de l'Éducation Nationale et non des collectivités qui en avaient la charge financière, sans moyens adaptés.

Et puis n'occultons pas l'avis des enseignants parce que cela a été bien commenté lors du conseil extraordinaire d'école : mercredi matin école, pas le mercredi après-midi, jeudi matin école, pas le jeudi après-midi. Les enseignants avaient d'énormes

difficultés à récupérer l'attention des enfants la journée du vendredi. Le point de vue des enseignants est à prendre en considération aussi.

Et comme ici les salles de classe étaient utilisées pour les rythmes scolaires le jeudi souvent les enseignants ne retrouvaient pas leur salle de classe dans le même état que le jeudi à midi.

Bref, les conditions n'étaient pas réunies pour réussir cette expérimentation, ce que l'on peut tous regretter, notamment au niveau de la ville parce que cela a quand même nécessité la mobilisation d'une soixantaine d'agents, ce qui est conséquent pour la ville, des budgets importants, de la formation pour une expérimentation qui n'est pas menée à son terme.

Comme l'a souligné Mme Barbier, il y avait peut-être une troisième voie à étudier mais le décret du Ministre ferme complètement l'alternative. C'est ou continuer avec le système actuel ou l'interrompre et de notre point de vue on se satisfait de l'interruption parce qu'en continuant ainsi cela aurait pu devenir un facteur d'inégalité, ce qui n'était pas du tout l'objectif recherché.

Je mets cette délibération aux voix.

*(Il est procédé au vote.)*

**LA DELIBERATION EST APPROUVEE A LA MAJORITE – ABSTENTION DE M. KRETZSCHMAR.**

- **2017-12-13 : Délibération portant sur une demande de subvention de l'école du Châter pour un projet littéraire**

*Présentation de la délibération par Mme Barbier.*

**M. RANTONNET.-** Il n'y a pas de question particulière ? Non.

*(Il est procédé au vote.)*

**LA DELIBERATION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE.**

<b>ADMINISTRATION GENERALE</b>
--------------------------------

- **2017-12-14 : Mise en oeuvre du Pacte de Cohérence Métropolitain - contrat territorial avec la Métropole de Lyon**

*Présentation de la délibération par M. Rantonnet.*

**M. RANTONNET.-** Avez-vous des questions sur un ou plusieurs thèmes ?

**Mme FAY.-** C'est plutôt une petite remarque, quand on parle d'optimiser cela signifie un peu trop souvent devoir tout faire tout seul par ordinateur sur Internet. Je le regrette. Maintenant, quand on fait une demande d'entrée dans un établissement pour une personne âgée on est obligé de passer par Internet. Je trouve cela très regrettable. Je pense que c'est plus facile pour les 20 ans que pour les personnes de 80 ans qui ne sont pas forcément équipées, qui n'ont pas forcément une bonne vue.

On n'est pas tellement dans le progrès quand on est là-dedans mais c'est uniquement une remarque, je sais que Francheville n'y est pour rien.

**Mme QUIBLIER.-** On peut regarder toujours dans une situation le verre à moitié plein ou à moitié vide. C'est vrai que cela pose des problèmes, je partage tout à fait le constat. Il y a aussi des avantages. Autrefois quand on posait un dossier pour une personne âgée dans cinq établissements il fallait faire cinq fois le dossier, maintenant avec ViaTrajectoire, le logiciel sur lequel les personnes rentrent leur demande, on fait un seul dossier et c'est géré au fur et à mesure. Cela optimise aussi la façon de trouver, donc on peut voir, il y a des avantages et des inconvénients.

**Mme FAY.-** Je comprends les avantages, évidemment. Je regrette juste qu'il n'y ait pas le choix parce que quelqu'un qui n'est pas entouré - et il y a quand même énormément d'isolement si on regarde la solitude chez les personnes âgées qui ne sont, bien entendu pas équipées d'Internet - à ce moment-là il y a une forme de désespoir qui arrive. C'est uniquement la question du choix. C'est comme cela.

**Mme QUIBLIER.-** La Métropole et le CCAS accompagnent les personnes âgées. On sait bien qu'il y a des personnes âgées isolées. Cela fait partie des préoccupations mais peut-être qu'avec le pacte de cohérence, sans être complètement une réponse parce qu'il n'y a jamais de réponse totale dans ce domaine-là, le partage d'informations et la mise en place d'outils communs pourront aussi aider dans ces domaines-là.

**M. KRETZSCHMAR.-** J'exprimerai encore des regrets. Il paraît qu'il vaut mieux avoir des regrets que des remords.

Le regret est qu'on aborde un dossier aussi important aussi tard dans le conseil municipal.

J'ai aussi un regret sur le fait qu'à mon avis personne autour de la table n'a étudié le fond du dossier compte tenu de la complexité des sujets, la diversité des thématiques abordées, à moins de participer à toutes les commissions municipales et encore je ne suis pas sûr qu'on ait une vision de synthèse.

Je m'inquiète, par exemple, d'un certain nombre de points sur l'action sociale. Je sais que la Métropole a hérité des compétences du Conseil Général il y a peu de temps et que sa capacité à agir en matière de proximité reste très faible.

Comment la coordination entre le CCAS et les équipes sociales de la Métropole fonctionnera au quotidien ? Je m'inquiète un peu.

En matière culturelle aussi, vos décisions en matière de suppression du festival de jazz, du centre d'art ont largement attaqué l'accord que nous avons avec la Métropole. Y-a-t-il une capacité à faire un travail sur un projet culturel métropolitain aujourd'hui qui trouve ses marques à Francheville ? J'ai des doutes.

En matière économique il y a des choses intéressantes autour de l'économie de proximité. Je pense qu'on saisira certainement cette opportunité.

Je suis dans le regret de vous dire que je voterai mais qu'on n'y voit pas clair du tout. A moins que les adjoints concernés puissent nous résumer les enjeux ce soir, ce

sera certainement difficile compte tenu de l'heure tardive, je ne vois pas comment on pourra intégrer ces réponses ce soir.

**M. RANTONNET.-** Vous êtes bien pessimiste, Monsieur Kretzschmar.

**Mme PETIT.-** Je suis un peu plus mesurée par rapport à tout ce qui est culturel parce qu'il y a un travail de partenariat avec la Métropole. Au-delà du pacte de cohérence il y a toutes les actions qu'on fait avec la Métropole que ce soit sur les biennales d'art contemporain avec Belouga. Il y a une très belle réalisation sur la commune avec Belouga. On avait le festival Lumière avec qui on participe. Il y a un certain nombre de festivals sur lesquels on est partenaires avec eux.

Sur le pacte de cohérence un gros travail est fait au niveau de tout ce qui est musical, écoles de musique. Il y a vraiment un travail de fond qui est fait avec la CTM et des réunions quasiment mensuelles avec une vraie dynamique qui se met en place sur tout l'apprentissage de la musique.

Et puis il y a la lecture publique. Il y a des avancées qui existaient déjà. Notre médiathèque est très en avance par rapport à tout cela mais cela reste quand même une volonté d'aller vers tous les publics. Je pense qu'au niveau culturel ce n'est pas la part du pacte de cohérence qui est la plus pauvre et dont ils s'occupent le moins, en tout cas pour ma partie, je ne vous parle pas pour les parties de mes collègues.

**M. RANTONNET.-** Nous allons donner la parole à Isabelle Quiblier pour la solidarité et à Olivier Laverlochère pour les commerces de proximité dont nous avons évoqué les difficultés tout à l'heure.

**Mme QUIBLIER.-** C'est vrai que je comprends l'inquiétude de Cyril Kretzschmar mais là encore il faut regarder le bon côté des choses. Il y avait déjà des liens, je parle localement sur Francheville, entre ce qui était la Maison du Rhône, qui est maintenant la Maison de la Métropole et puis le CCAS. L'avantage du pacte de cohérence est que, notamment sur la fiche n°2 autour de l'accueil, de l'information et de l'orientation de demande sociale, le fait de travailler ensemble permet d'homogénéiser l'accueil, c'est-à-dire, par exemple, qu'il y a des choses très concrètes qui se sont déjà réalisées et qui sont en cours de finalisation comme un guide commun pour les agents d'accueil, que ce soit dans les Maisons de la Métropole ou au CCAS, des formations communes des agents d'accueil.

Là, on est sur des mesures très concrètes mais qui vont justement améliorer pour éviter que les usagers soient des balles de ping-pong qu'on renvoie d'un côté à l'autre. Le fait d'avoir déjà un premier niveau d'accueil commun avec une charte commune pour vraiment orienter au mieux le public et puis les diagnostics partagés de la situation du territoire, donc des rencontres de travail commun, cela aussi est vraiment intéressant, avec des temps d'échange individuels sur des situations individuelles qui existaient et qui vont maintenant être structurés. Tout cela est fait pour aller dans le bon sens.

**M. LAVERLOCHERE.-** Effectivement, l'horaire est un peu tardif pour rentrer dans le détail de chacune de ces propositions mais, cela dit, concernant la proposition sur l'économie de proximité, aujourd'hui, je crois qu'on a pu démontrer tout à l'heure sur la délibération concernant le PLU-H la pluralité des sujets et l'implication qui est la

nôtre sur un certain nombre de problématiques et de sujets purement de proximité. Cela dit, la Métropole n'a que peu de moyens à afficher en face des problématiques liées aux commerces de proximité. L'important est d'inscrire cette volonté de vouloir travailler ensemble et de vouloir mobiliser les outils qui pourront être mutualisés à l'échelle de la Conférence Territoriale des Maires.

**M. GOURRIER.-** Je vais finir puisque l'urbanisme faisait également partie des fiches.

Je crois qu'évidemment il ne faut pas attendre du pacte de cohérence qu'il apporte des réponses à toutes vos préoccupations. En ce qui concerne l'urbanisme le pacte porte sur l'accompagnement dans la maîtrise du développement urbain. On en a eu des exemples dans ce que je vous ai présenté tout à l'heure. Le pacte n'apportera pas beaucoup plus puisqu'on le fait déjà. C'est la formalisation de quelque chose qui se fait déjà mais si c'est une volonté de la Métropole de développer ce genre d'initiative qui n'était pas à si grande échelle dans le passé cela va dans le bon sens. Toutes les études urbaines qu'ils vont nous aider à réaliser vont dans le bon sens. Ils ont été beaucoup plus à disposition, ils ont mis peut-être plus de moyens cette année qu'ils n'en mettaient par le passé. Après ce ne sera quand même non plus pas infini et ce sera limité.

Sur la partie concernant l'urbanisme pur, l'architecte conseil, cela existait déjà, cela existera toujours. Je peux même dire qu'on a beaucoup travaillé ici avec les architectes conseils. J'ai été présent à la totalité des séances parce que n'étant pas dans ce domaine je voulais apprendre. Je peux dire qu'en étant présent on apprend l'un de l'autre non seulement sur le métier mais on apprend aussi sur les territoires, sur les volontés de chacun et c'est un moyen de faire passer les volontés de la commune. Donc plus il y aura de réunions avec les services ou les entités qui dépendent de la Métropole plus notre voix pourra passer et ira dans le bon sens par rapport à nos souhaits et nos volontés d'évolution.

Puis il y a un troisième domaine qui est un domaine nouveau, qui est celui des prévisions démographiques. Chacun sait que c'est un domaine extrêmement complexe qui, pour les communes, est absolument fondamental puisqu'il conditionne tout ce qui est écoles, voiries, stationnements, etc. Là, s'il y a une volonté de la Métropole de mettre en place une assistance aux communes pour les aider dans les prévisions d'évolution démographique, je crois que c'est quelque chose d'important.

Après, reste à connaître les moyens qu'ils vont y mettre. D'après ce que j'ai pu voir, pour le moment cela reste un peu limité mais c'est une ouverture, ce n'est pas la panacée universelle. Il ne faut pas refuser la main tendue, il faut y aller et faire évoluer dans le bon sens.

**M. RANTONNET.-** En conclusion, trois points. La Métropole a trois ans, donc nous sommes en co-construction. Certes, le train est lancé. Il n'avance pas encore à la vitesse d'un TGV, mais il a quitté la gare.

La transversalité doit nous permettre de centraliser les moyens et pas forcément à Lyon, d'ailleurs, selon les options choisies, tout en gardant la proximité des territoires.

Voici un bel enjeu et parmi les différentes fiches de ce pacte de cohérence, nous en avons retenu six. Nous pensons qu'il est préférable de monter dans le train, que de rester à quai.

Je vous demande d'approuver ce contrat territorial entre la ville de Francheville et la Métropole de Lyon pour les six fiches concernées. Je mets aux voix.

(Il est procédé au vote.)

**LA DELIBERATION EST APPROUVEE A LA MAJORITE – ABSTENTION DE M. GUILLON**

- **2017-12-15 : Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon - mission temporaire d'assistance juridique**

*Présentation de la délibération par Mme Petit.*

**M. RANTONNET.-** Je mets aux voix.

(Il est procédé au vote.)

**LA DELIBERATION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE.**

<b>ECONOMIE</b>
-----------------

- **2017-12-16 : Dérogations à la fermeture du dimanche pour les commerces de détail et concessionnaires automobiles**

*Présentation de la délibération par M. Laverlochère.*

**M. RANTONNET.-** Merci Monsieur Laverlochère. Y-a-t-il des demandes d'intervention ? Madame Dumont, Madame Fay ?

**Mme DUMONT.-** Je vais en profiter pour faire la remarque de ma collègue. Ce serait bien qu'on puisse modifier un peu la délibération dans le paragraphe "au vu des demandes formulées par des commerçants" parce que dès qu'il y a "les commerçants" on a l'impression que ce sont tous les commerçants de Francheville.

Pour notre vote ce sera le même que la fois dernière, une abstention, parce qu'on est toujours sans étude d'impact sur l'ouverture des dimanches sur l'activité des autres commerces de la ville. Je reprends toujours l'exemple, quel peut être l'impact de l'ouverture de Carrefour le dimanche sur les boulangeries franchevilloises ?

**M. RANTONNET.-** Merci. Je mets aux voix.

*(Il est procédé au vote)*

**LA DELIBERATION EST APPROUVEE A LA MAJORITE – ABSTENTION DU GROUPE FRANCHEVILLE AU CŒUR ET DE M. KRETZSCHMAR.**

- **Hommage à Madame Jeannette TISSERANT**

**M. RANTONNET.-** Je voudrais, avant de passer aux questions diverses, que nous fassions une minute de silence pour une conseillère municipale qui nous a quittés

trop tôt, le mois dernier. Nous avons appris le décès de Mme Jeannette Tisserant. Elle était âgée de 57 ans.

Mme Tisserant a été élue conseillère municipale de 2001 à 2008. Elle était membre de la Commission Ressources Humaines, membre de la Commission Finances Solidarité Éducation Patrimoine et Sécurité, membre du Comité Consultatif de la Jeunesse, membre de la Commission Accessibilité, déléguée auprès du Comité Technique Paritaire et déléguée auprès du Comité des Œuvres Sociales du personnel communal.

J'avais le plaisir de connaître Mme Tisserant. C'est une personne qui respirait la joie de vivre, tout comme son mari d'ailleurs, qui est un sportif éminent malgré leur handicap à tous deux. Monsieur avait même fait les JO de tennis de table avec une médaille d'or. C'était vraiment un couple impressionnant.

C'est un décès accidentel, je ne connais pas le contexte ?

**M. GUIBERT.-** Nous non plus.

**M. RANTONNET.-** C'est bien triste à 57 ans.

Je vous propose de faire une minute de silence à sa mémoire et à sa joie de vivre.

(Il est respecté une minute de silence)

## QUESTIONS DIVERSES

**M. RANTONNET.-** Nous allons conclure ce conseil, comme il se doit, avec les questions diverses.

Il nous avait été demandé dans un conseil précédent le tableau des contentieux. Il est remis dans votre pochette.

Non, vous ne l'avez pas ? On va donner des exemplaires à chaque groupe.

- **Question diverse du groupe Francheville Autrement :**

**M. le Maire, le 16 mars 2017, la commune a débattu d'un vœu sur le PDU de la Métropole de Lyon. Depuis la commune a continué à développer la question des transports par le biais d'un questionnaire qui a eu un succès certain. Pouvez-vous nous indiquer comment évolue ce dossier au sein du SYTRAL ?**

**M. RANTONNET.-** Le SYTRAL a connu un certain nombre de changements sur cette année 2017 avec, d'une part, un changement de présidente et donc d'organigramme et l'entrée de la Région, ce qui modifie le format et la composition de son conseil. En trois ans nous aurons eu trois présidents au SYTRAL ce qui ne simplifie pas le fonctionnement, ni la gestion quotidienne de nos déplacements.

Je souhaite à la nouvelle présidente de pouvoir avancer un certain nombre de chantiers qui nous concernent directement.

Deuxième point, nous devons organiser cette année au printemps une grande réunion sur les déplacements. Comme simultanément à la Région il y a eu un changement d'interlocuteur, le Vice-Président en charge des Déplacements, M. Mignola a été élu dans d'autres sphères parisiennes, du coup nouveau changement de vice présidente aussi. Elle vient juste de prendre ses fonctions.

Les déplacements ont toujours été un sujet important pour les Franchevillois.

Ainsi, je voudrais aboutir pour la fin de ce mandat à un accès plus rapide au métro d'Oullins, ce qui n'est pas le cas depuis l'ouverture du métro d'Oullins.

Simultanément nous avons organisé notre enquête sur les déplacements avec 520 retours, mais cela vous l'avez dans le *Franch'Infos*, je ne vais pas y revenir.

Et la semaine dernière, lors du conseil du SYTRAL, j'ai fait une présentation que je voudrais vous soumettre maintenant sur le transport par câble qui me tient à cœur, comme à un certain nombre d'entre vous. Cela a été repris dans la presse locale.

J'ai pu rassembler à mes côtés, d'autres maires de l'Ouest Lyonnais sur les enjeux d'un transport par câble n'ont pas été retenus dans le Plan de Déplacement Urbain.

Je m'en étais déjà ému au printemps dernier en disant qu'il n'est pas normal que le SYTRAL n'envisage pas non plus, les transports fluviaux sur Lyon. On a quand même la chance d'avoir deux beaux fleuves et cela existe, cela marche très bien ailleurs. Donc rien dans le PDU sur le transport fluvial et rien non plus pour le transport par câble.

Donc, je fais une demande avec l'appui de six autres maires que sont Craponne, Sainte Foy, Chaponost, Oullins, même le Maire de Lyon 2, M. Broliquier et M. Barret à la Mulatière, Clothilde Pouzergue pour Oullins et deux sénateurs, Catherine Di Folco sur le territoire d'à côté et François-Noël Buffet. On a tous signé pour demander des études sur le transport par câble par le SYTRAL.

Cela existe dans de nombreux pays du monde. On sait qu'on a un certain nombre de freins à franchir. Ils sont juridiques avec le droit des sols que l'on ne peut toujours pas survoler dans notre pays mais cela ne tient qu'à la libre décision et à la volonté de nos parlements.

Ils sont financiers mais, cela dit, c'est quand même six fois moins cher qu'un métro.

Ils sont techniques, bien évidemment, mais cela se fait bien ailleurs, que ce soit aux Etats-Unis, en Amérique du Sud ou même en Asie.

Et puis il y a des freins psychologiques mais, cela, les gens qui font du ski les ont déjà franchis.

Le téléphérique est adapté à notre relief vallonné.

Il est complémentaire, c'est un plus par rapport aux mobilités actuelles.

Il est protecteur pour l'environnement, c'est sûr.

Enfin, c'est moins cher que le métro.

Rêvons un peu à un maillage complémentaire au métro d'Oullins ou à Confluence ou même carrément à Gerland, quel progrès !

Les maires qui ont été élus en 2014 sont passionnés par ce dossier et, du même coup, la Présidente du SYTRAL et son Directeur Général la semaine dernière n'excluent plus des études.

Quand on dit études au SYTRAL cela ne veut pas dire que les premiers pylônes vont être faits demain mais, au moins, qu'on s'intéresse au sujet et qu'on avance dans la réflexion quels que soient les obstacles. Là, on avance sur un calendrier de 10 ans, mais il faut que l'on avance sur un sujet qui a été occulté par le passé. Je pense que cela doit satisfaire chacun d'entre nous.

**Mme JAMBON.-** L'idée débutait juste en 2010 ou 11.

**M. RANTONNET.-** Mes autres collègues m'ont dit "si tu es prêt à partir sur le dossier on t'accompagne."

Maintenant j'attends avec impatience la visite de la Présidente du SYTRAL pour qu'elle connaisse un peu mieux notre relief vallonné des Monts du Lyonnais au premier trimestre prochain et peut-être même qu'elle vienne à notre grande réunion organisée au printemps prochain.

Cela, c'était pour répondre globalement à votre question. Et sur notre enquête sur les déplacements je souhaite vous apporter une information significative. La volumétrie du nombre de voyages sur le C20E, est de 2 498 000 voyages par an. C'est 250 000 voyages par mois. Il faut absolument que l'on aboutisse là aussi à d'autres lignes.

On commence à y réfléchir parce que notre courbe du C20E n'augmente plus. Et ce n'est pas l'objectif qui est recherché.

• **Question diverse du groupe Francheville au Cœur :**

**Dans la mesure où aucune commission handicap solidarité ne s'est réunie depuis plus d'un an, quelle est votre politique face aux différentes problématiques de handicap par rapport aux enfants des écoles, par rapport aux Franchevillois et par rapport au personnel communal ?**

**M. RANTONNET.-** Je vous propose que M. Gotteland organise une commission handicap à la rentrée de janvier. C'est possible ?

**M. GOTTELAND.-** Je pense même que c'est dans les tuyaux. Deux dates vont être proposées en janvier pour faire cette commission.

Simplement, pour répondre de manière générale, l'ensemble du personnel est quand même sensibilisé en général dans les écoles et dans les crèches au problème du handicap. Je pense qu'un certain nombre d'actions de mise aux normes, Mme Barbier pourrait en témoigner, dans les différentes écoles ont été faites ainsi que l'achat de matériel puisque dans les écoles cela incombe à l'Education Nationale

mais il s'est trouvé qu'un certain nombre d'achats de matériel ont été faits par la mairie parce que l'Education Nationale...

**Mme DUMONT.-** C'est normal. Je travaille aussi dans l'enseignement, mon lycée paie des choses pour les élèves directement sur son budget.

**M. GOTTELAND.-** En théorie, lorsqu'il y a des enfants en situation de handicap dans le primaire et les maternelles il y a des préconisations soit de matériel adapté, soit de plus d'AVS - ce n'est plus le terme maintenant - et c'est l'Education Nationale qui les fait.

Il se trouve que là, pour des raisons, si j'ai bien compris, techniques il s'agissait de bureaux. L'Education Nationale n'a pas voulu les prendre en charge parce que le bureau reste à l'école et ne suit pas l'élève comme c'est le cas pour du matériel qui lui est attribué. Par exemple, si on prend l'ordinateur il va suivre l'élève et à ce moment-là c'est l'Education Nationale qui prend en charge le matériel pédagogique adapté pour les enfants. Mais là c'était un cas particulier. Et il y a eu d'autres matériels achetés.

**Mme QUIBLIER.-** Je voulais compléter parce qu'effectivement il y a de l'achat de matériel mais il y a vraiment une volonté puisque, je prends l'exemple d'une crèche, donc un établissement d'accueil de jeunes enfants, qui a accueilli un enfant lourdement handicapé, il y a eu aussi une formation pour le personnel. Il y a vraiment une volonté d'accueillir au mieux les personnes handicapées et notamment les enfants.

• **Questions diverses de M. Cyril Kretzschmar :**

**M. KRETZSCHMAR.-** En vous remerciant de votre propos sur le transport par câble et votre récente conversion est très heureuse, je voulais saluer les efforts de certains militants écologiques sur le sujet, Alain Mérot qui doit être là, je crois, des collègues de la Mulatière qui ont beaucoup œuvré. On est heureux de voir passer le message et qu'il soit reçu par vous.

**Question n°1 :**

↳ **Ma première question porte sur une question transmise le 8 juillet qui n'a pas reçu de réponse au regard des problèmes de transcription des comptes rendus mais je crois que cela a été traité dans le précédent Conseil Municipal. Dont acte et tant mieux.**

↳ **Deuxième point sur l'affaire qui nous oppose au Tribunal Administratif. Je vois avec plaisir que vous avez réintégré ce contentieux dans la liste des contentieux en cours. Dont acte aussi. A bientôt au tribunal, Monsieur le Maire.**

↳ **Sur le droit d'expression en tant qu'élu j'ai noté que vous avez parlé de trois groupes tout à l'heure, c'est peut-être un acte manqué, il n'y en a que deux. Vous anticipez peut-être un peu sur la décision des magistrats.**

↳ **Troisième point sur lequel je n'ai pas reçu de réponse c'est la mise en place d'une procédure spécifique et claire en matière de remise des**

questions diverse. Vous m'avez retoqué sur les questions diverses du mois de juillet pour non-respect des délais qui ne sont pas intégrés dans le règlement intérieur. Voilà ma première question.

### Question n°2 :

Cela fait suite à un courrier auquel je n'ai pas reçu de réponse, sauf si la Poste de Francheville marche très mal, auquel cas j'aurai plaisir à vous transmettre le courrier en mains propres, Monsieur le Maire. Enfin, propres, je l'espère en tout cas.

**Voici près d'un an que Francheville Ecologie travaille avec de nombreux partenaires, dont les services de la Mairie, à la conception et à l'installation d'une Boîte à Livres sur le quartier de Bel-Air. Depuis maintenant six mois les choses traînent vraiment, à tel point qu'on peut légitimement s'interroger sur la volonté de la Municipalité de permettre ce projet. Quand la boîte aux Livres de Bel Air sera-t-elle posée ?**

### Question n°3 :

**Des plaintes récurrentes nous remontent de carence du service public, par surcharge manifeste des agents, mais aussi par un certain désintérêt des élus majoritaires vis-à-vis des besoins des Franchevillois les plus en difficulté. Et j'assume cette formule par rapport à des éléments plus précis. Cette ambiance délétère est clairement dénoncée par le personnel municipal, qui a lancé vendredi dernier la sixième grève de l'année et la seconde manifestation publique. Que se passe-t-il donc à la Mairie de Francheville ?**

**M. RANTONNET.-** On va commencer par le plus léger, la Boîte à Livres.

**Mme PETIT.-** La Boîte à Livres de Bel-Air est en cours. Je vais reprendre l'origine. C'est un projet proposé par un groupe, qui est Francheville Écologie en l'état, mais disons qu'on avait toujours précisé que ce n'était pas l'objet d'une boîte à caractère politique, bien évidemment, mais que c'était une œuvre citoyenne, qui est un terme qui vous est cher, Monsieur Kretzschmar, donc je me permets de l'utiliser.

Cela avait démarré extrêmement bien mais nous avons dû faire face à des problèmes de santé liés à une des personnes qui s'occupaient de cette boîte à livres dans le cadre de notre groupe. Donc nous avons eu un certain nombre de retards et quand vous êtes revenu avec le sujet les services étaient un peu mobilisés vers d'autres actions. Mais on est sur le coup. Le rendez-vous avec le maçon - on a le gabarit - est pris sur site et elle devrait être installée, j'espère, d'ici la fin de l'année, en tout début d'année prochaine si vraiment il y a un problème au niveau du personnel. C'est quand même sur la voie publique, donc nous avons un certain nombre de démarches à faire mais le rendez-vous avec le maçon est pris, cela avance et nous aurons d'autres projets sur d'autres coins de la ville pour les Boîtes à Livres. Nous aurons l'occasion de vous en parler prochainement.

**M. RANTONNET.-** Monsieur Kretzschmar, sur les différentes questions que vous avez posées se rapportant aux questions orales, tout d'abord, vous avez bien remarqué que vos questions de juillet ont été renvoyées au mois d'octobre compte

tenu d'un dépôt tardif et il y a été répondu au mois d'octobre. Vous avez les réponses pages 24 à 30 du compte rendu de conseil. Donc vous voyez qu'on répond à vos questions qui avaient été portées, d'ailleurs, par votre collègue Rivier.

Si ce n'était pas complet, nos adjoints y répondront, mais je pense que c'était assez complet.

Concernant les questions orales, Monsieur Kretzschmar, je vous renvoie à l'article 24 du règlement intérieur qui s'applique à tous : les questions orales doivent être posées de façon précise par écrit lors de la conférence des présidents dans les conditions visées à l'article 3 du présent règlement. Le timing du calendrier s'impose à vous. C'est la date de la conférence des présidents et c'est j-8 depuis de très longues années, puisque j'ai repris le calendrier de mon prédécesseur. Donc c'est j-8 pour les questions de façon à ce que nous ayons le temps d'y répondre et non pas le dimanche soir ou un autre jour.

Nous apprécions tous l'intérêt que vous portez à notre collectivité avec la multitude des questions diverses et nous essayons toujours d'y répondre au mieux et avec la meilleure volonté, quoi que vous en pensiez. Cela, c'est un premier point.

Maintenant, sur l'autre partie, vous êtes vraiment dans une posture très pessimiste et vous voyez tout en noir en cette veille de Noël. Il est temps que la trêve des confiseurs s'ouvre.

Je voudrais vous remercier déjà de poser cette question, cela va me permettre de relever un peu le débat.

Sur les différentes questions posées, nous vous proposerons au débat d'orientations budgétaires début 2018 une augmentation du budget solidarité du CCAS. Concernant le centre social, il n'est pas dans nos intentions de réduire la subvention 2018, contrairement d'ailleurs aux autres partenaires du centre social qui ont déjà commencé en 2017.

Ensuite, cher collègue, n'oubliez pas que nous avons récupéré le centre social au bord de la faillite, vous en connaissez les causes mieux que moi. Nous avons sauvé le centre social avec lequel nous passons un accord triennal et sur lequel nous reviendrons prochainement.

Et puis, enfin, concernant l'hôtel de ville, je vous invite à venir plus souvent en mairie pour constater que nos agents ne partagent pas votre pessimisme. Je vais y revenir avec deux ou trois slides.

La concertation est une tradition à Francheville, Monsieur Kretzschmar; concertation avec les citoyens, concertation aussi avec le personnel municipal et leurs représentants.

Aujourd'hui, le mouvement social est hebdomadaire, il est partiel. Il concerne 30 % des salariés de la ville la semaine dernière. Et 100 % des enfants sont concernés par cette grève d'une heure. Ils subissent ce débrayage d'une heure au moment de la restauration scolaire.

Ce débrayage d'une heure porte sur la nouvelle réglementation du régime indemnitaire des agents, c'est-à-dire le remplacement du 13<sup>ème</sup> mois dans la fameuse loi RIFSEEP qui s'applique à toutes les communes. L'an dernier c'est l'Etat qui a décliné le RIFSEEP pour les agents de l'Etat et cette année c'est pour les collectivités territoriales et leurs agents.

Deux points sont à relever sur ce petit conflit. Premièrement, sur la forme. Cette réforme du régime indemnitaire à Francheville a été votée à l'unanimité par les partenaires sociaux le 27 juin 2017 après plusieurs réunions de concertation.

Ensuite, cette réforme a été votée à l'unanimité ici même au Conseil Municipal du 6 juillet dernier, sans aucune polémique ni de la majorité ni même de notre opposition. Chacun peut relire le compte rendu du 6 juillet à cet effet.

Enfin, je rappelle qu'une délibération donne lieu en général à une commission municipale préalable. Elle a eu lieu. Elle n'a pas fait débat.

Donc l'Etat a validé un dispositif après l'unanimité syndicale et politique. On ne peut quand même guère faire mieux.

Je rappelle que notre assemblée ici présente est la gardienne des institutions municipales, à savoir que notre mission ne se limite pas à voter des délibérations mais que les délibérations votées sont censées être appliquées ensuite.

Maintenant, sur le fond, au moins deux points. L'objectif partagé est effectivement une meilleure reconnaissance des agents impliqués dans leur métier. L'objectif n'est pas de faire des économies, puisque le montant qui correspond au calcul du 13<sup>ème</sup> mois sera provisionné intégralement et affecté en totalité aux salariés à partir de 2018.

Ensuite, une meilleure reconnaissance des agents impliqués dans leur métier suppose moins d'absentéisme.

On ne recherche pas l'excellence à Francheville, simplement des salariés présents à leur poste et exerçant normalement leur fiche de poste.

Malheureusement, l'absentéisme progresse fortement dans les collectivités locales Monsieur Kretschmar. Quand vous étiez adjoint dans le mandat précédent, cela avait déjà été souligné par la Chambre régionale des Comptes en 2008.

Les collectivités locales partagent toutes, sans exception, cette préoccupation et doivent apporter des solutions, au moins en expérimenter certaines. Les communes proches de nous l'ont intégré dans le régime indemnitaire des salariés. Il suffit d'aller voir les communes juste à côté de Francheville.

L'absentéisme municipal était souligné en 2008, il y a juste 10 ans.

Il faut quand même quantifier et qualifier le coût de l'absentéisme. C'est aussi le coût des remplacements. C'est simple, toutes les études convergent, c'est 1 968 €, arrondissons à 2 000 €, par agent. C'est un surcoût pour la ville de près de 400 000 €. Cela correspond ni plus ni moins au recrutement de 10 agents dans des services qui en ont bien besoin.

Quand on regarde le graphique sur l'absentéisme en France, je ne vais pas faire d'ostracisme sur la ville de Francheville, vous avez 100 en 2007 quand vous étiez à la gouvernance et la dernière statistique qui est sortie est celle de 2015. Pour une base de 100 on est monté pour la maladie ordinaire à 126, c'est-à-dire une augmentation de 26 %. Cela, c'est pour toutes les collectivités territoriales. C'est une moyenne nationale.

Ce qui est intéressant ici sur ce slide c'est le congé de maladie ordinaire. C'est 75 % du nombre des arrêts. La source est la *Gazette des Communes*, c'est la revue officielle des agents.

En 2012 le jour de carence imposé par le Président Sarkozy conduit à une baisse immédiate jusqu'à fin 2013 du congé maladie ordinaire.

Puis le Président Hollande, au 1<sup>er</sup> janvier 2014, supprime le jour de carence et vous voyez comme l'absentéisme est reparti.

Je ne fais pas d'ostracisme. Chacun peut avoir une grippe, une gastro, c'est bien la saison en ce moment, mais à un moment donné, il faut quand même s'intéresser au sujet, parce que nous n'avons pas des agents en sureffectif et, de surcroît, il faut pourvoir au remplacement quelquefois avec des contractuels que nous ne garderons pas. Cela alourdit encore davantage le travail des équipes présentes.

On ne peut occulter le sujet. Nous avons choisi de le traiter comme toutes les autres collectivités, dans le cadre du RIFSEEP.

Un élément novateur en cette fin d'année est le retour du jour de carence voté par le Parlement.

Si tel était le cas, nous avons proposé aux partenaires sociaux une main tendue pour améliorer la délibération qui a été votée au mois de juillet dernier et nous reviendrons tout au long de l'année prochaine vers eux et vers l'ensemble des salariés pour un point au moins trimestriel afin de voir si l'objectif d'une baisse de l'absentéisme est atteint ou pas.

Nous sommes dans la concertation. Laissons un peu de temps à cette concertation.

D'ailleurs, je vais maintenant parler d'un autre sujet, qui est la concertation globale. Elle fonctionne bien à Francheville, Monsieur Kretzschmar et j'espère que cela va vous redonner du baume au cœur en cette fin d'année. Francheville a toujours aimé le débat.

La participation est plus importante ici qu'ailleurs et je voudrais citer deux exemples : sur les réunions publiques dans les quartiers il y a au moins six ans que nous n'avons pas rassemblé autant de monde dans nos réunions publiques cette année. C'est peut-être l'effet électoral, mais je parle des réunions dans les différents quartiers.

On organise des réunions l'hiver dans nos salles municipales.

Au printemps on a inauguré en 2014 « Marchons avec le maire » - c'était avant que d'autres s'intéressent à ce néologisme. Donc, on marche avec les Franchevillois au printemps.

L'été on rencontre beaucoup de monde avec les estivales parce que la période est quand même plus propice aux animations et à la culture.

Et à l'automne on a inauguré cette année des rencontres avec le Maire et l'équipe municipale autour d'un café et cela marche aussi très bien dans nos trois quartiers. On le testera l'année prochaine à Alaï.

Les réunions publiques seront encore plus nombreuses l'année prochaine puisque, nous l'avons évoqué ce soir, il y aura vraisemblablement une réunion si la Métropole avance suffisamment vite pour l'UCEAR et Charial. Cela fait déjà deux réunions.

Je voudrais bien organiser aussi une réunion sur les finances avec M. Calabre parce que les finances publiques vont quand même subir de profondes modifications dans les années qui viennent avec la baisse supplémentaire des dotations et avec la disparition progressive de la taxe d'habitation.

Et, enfin, j'ai parlé de la réunion pour les déplacements.

Donc, concertation va de pair avec proximité.

Sur les rythmes scolaires, nous avons organisé un conseil extraordinaire de nos écoles. C'est quand même plus de 100 acteurs qui ont débattu, avant de voter un retour à la semaine de quatre jours.

Et nous avons décidé, contrairement à beaucoup d'autres villes, de prendre le temps de la consultation et de la concertation en continuant une année supplémentaire de rythmes scolaires. Après les trois années obligatoires de concertation, nous prenons le temps de la consultation pour cette fin d'année, où la délibération a été votée comme prévu. Pendant le premier semestre 2018, les parents disposeront du temps nécessaire pour s'organiser, de même que la ville et les associations. Franchement, même nos opposants nous ont dit : "merci Monsieur le Maire, merci à l'équipe municipale d'avoir pris ce temps de pause d'une année supplémentaire pour qu'on puisse se retourner là où d'autres villes ont fait un conseil municipal rapidement au mois de juillet pour une mise en oeuvre tout de suite le 1<sup>er</sup> septembre". Il y a quand même des parents qui travaillent et qui devaient s'organiser. Nous avons fait preuve de concertation.

Vous le voyez, ce n'est pas un vain mot la concertation à Francheville et donc c'est vraisemblablement aussi pour cela que la participation électorale est plus importante ici qu'elle ne l'est ailleurs.

Voilà ce que je voulais dire sur l'ensemble de la concertation et j'espère vous avoir remonté un peu le moral, Monsieur Kretschmar.

- **Question diverse de M. Alain Guillon :**

**Non organisation de la journée commémorative du 05 décembre.**

**M. RANTONNET.-** C'est une question se rapportant au 19 mars et au 5 décembre.

**M. GUILLON.-** Je prends acte qu'il faut donner huit jours avant les questions. J'avais d'autres choses à dire mais je les donnerai la prochaine fois. J'ai créé un groupe indépendant mais je suis bien seul pour l'instant.

Tout à l'heure vous avez botté en touche sur le terme utilisé sur le fait d'ester en justice. Sur la décision 2017-74 vous avez désigné le Cabinet Philippe Petit et Associés pour s'occuper de problèmes avec des habitants de la commune, donc le dialogue...permettez-moi d'en douter.

**M. RANTONNET.-** Quelle est votre question ?

**M. GUILLON.-** J'y arrive puisque vous l'avez énoncée pour moi. Sur le 19 mars vous avez informé les conseillers municipaux de cette date qui est la date de la fête nationale algérienne et vous n'avez pas parlé du 5 décembre qui a été institué par Jacques Chirac pour les morts de l'Algérie. C'était le sens de ma question.

**M. RANTONNET.-** On va juste faire un petit rappel de l'histoire pour celles et ceux qui ne connaissent pas ou qui ont oublié. Le 19 mars 1962 marque la fin de la guerre d'Algérie avec la signature des Accords d'Evian. Ce cessez-le-feu ne marque malheureusement pas la fin des combats et c'est hélas le cas de toutes les guerres.

Après le 19 mars furent torturés et massacrés des dizaines de milliers de Harkis. Le 19 mars représente aussi un réel soulagement pour les soldats français du contingent et leurs familles, acteurs d'un conflit qui bien souvent les dépassait, on en conviendra tous.

Lorsqu'on est républicain on se doit d'appliquer la loi du 6 décembre 2012, vous m'en excuserez, Monsieur Guillon, et celle-ci a été votée par le Parlement élu démocratiquement par les Français. Ensuite, il ne vous a pas échappé, Monsieur Guillon, le pavoiement de la ville de Francheville a lieu aussi bien le 19 mars que le 5 décembre.

Enfin, cette année nous avons le 5 décembre les marchés du parc sportif et cet investissement est important pour la ville, comme on l'a vu tout à l'heure.

Le 5 décembre a été choisi simplement en fonction de l'agenda du Président de la République de l'époque, c'était Jacques Chirac. Un consensus avait déjà été tenté par Nicolas Sarkozy en 2011 qui avait décidé d'étendre la commémoration du 11 novembre à tous ceux qui étaient récemment tombés pour la France. Mais là encore de nombreuses voix s'étaient déjà élevées contre ce mémorial day à l'américaine.

Ce sont autant de dissensions qui montrent que la délicate question algérienne demeure 51 ans plus tard un lourd fardeau pour les gouvernements français successifs. Les Français, quant à eux, semblent n'avoir que l'embarras du choix puisque le Ministère des Anciens combattants l'assure, le 5 décembre restera également une date de commémoration.

Voilà ce que je peux vous dire et ce que je peux répondre à cette question. Il est temps maintenant de mettre un terme à ce conseil municipal.

Le moment est venu d'aborder la trêve des confiseurs. Comme la soirée a été tardive nous vous proposons un verre de l'amitié en cette fin d'année et avec l'équipe municipale nous vous souhaitons et nous souhaitons au public d'excellentes fêtes de fin d'année. Nous en avons tous bien besoin. Bonne soirée à tous.

*(La séance est levée à 22 heures 55)*

## ANNEXES

### ■ Décisions du Maire

DÉCISIONS DU MAIRE – Marchés et avenants					
N°	Objet	Contenu	Prestataire (nom + adresse)	Détails	Commentaires
2017-73	Marché n°17A007 : progiciel de gestion des activités scolaires, périscolaires et extrascolaires avec portail Famille	Marché à procédure adaptée est conclu pour l'acquisition d'un progiciel de gestion des activités scolaires, périscolaires et extrascolaires avec portail familles. Le logiciel devra être opérationnel au 1 <sup>er</sup> janvier 2018 (correspond au délai de mise en ordre de marche). Le contrat de maintenance est conclu pour une durée de 5 ans à compter de la date de mise en service régulier du logiciel. A l'issue de cette période, le contrat de maintenance pourra être renouvelé cinq fois par la Ville, de manière expresse, pour une durée d'un an à chaque fois, soit une durée de 10 ans maximum.	SAS Technocarte – Zac de Lavalduc – 370 allée Charles Laveran à Fos sur Mer (13270)	Le montant est conclu pour un montant de 47 196,75 euros HT (dont 6160 euros de formation) soit 55 404,10 euros TTC (dont 6160 euros de formation) pour une durée de 5 ans.	
2017-83	Acceptation indemnité assurance sinistre – bris de glace au restaurant du groupe scolaire de Bel-Air	La proposition de la compagnie concernant une indemnité de remboursement est acceptée	SMACL ASSURANCE	725,78 euros	
DÉCISIONS DU MAIRE – Cimetières					
N°	Objet	Contenu	Prestataire (nom + adresse)	Détails	Commentaires
2017-75 à		Achat ou renouvellement de			

82 et 2017-84 à 92	Adoptant la délivrance et le renouvellement des concessions dans les cimetières communaux	concessions		
DÉCISIONS DU MAIRE – ester en justice				
2017-74	Autorisation ester en justice et désignation d'un avocat	Décide d'ester en justice et de désigner le Cabinet Philippe Petit et Associés afin de représenter et de défendre les intérêts de la commune en première instance jusqu'à épuisement des voies de recours	Cabinet Philippe Petit et Associés – 31 rue Royale 69001 LYON	

## FINANCES ET COMMANDE PUBLIQUE

### ■ 2017-12-01 : Décision modificative n°2

Le projet de Décision Modificative (DM) n°2 proposé au vote du conseil municipal apporte les modifications suivantes au Budget Primitif (BP) 2017 et à sa décision modificative n° 1 :

#### Section de fonctionnement :

**En recettes : + 401 015,40€**

Ces recettes résultent

- d'une actualisation des inscriptions budgétaires restituant les recettes perçues au titre de droits de mutation pour 210 000 €,
- d'un changement d'imputation de recette perçue au titre de l'indemnisation par l'assurance dommage ouvrage du gymnase J. Boistard, pour 191 015,40 €

**En dépenses : + 401 015,40 €**

Ces dépenses résultent de l'inscription pour 17 640,86 € de crédits destinés à couvrir une annulation de titres sur exercices antérieurs, correspondant à une régularisation de recettes en provenance de la CAF (exercice 2015).

Les dépenses imprévues sont minorées de 120 000 € afin d'abonder le virement à la section d'investissement.

Ce virement, effectué à hauteur de 503 374,54 € assure l'équilibre de la section de fonctionnement.

#### Section d'investissement :

En recettes : **+ 339 685,14€**

Cette section enregistre 3 recettes supplémentaires:

- la progression du virement de la section de fonctionnement vers l'investissement pour un montant de 503 374,54 € (chapitre 021)
- l'attribution par la région Auvergne Rhône-Alpes d'une subvention de 14 864 € au titre de la mise en place d'un dispositif de vidéo-protection sur l'espace public (chapitre 13),
- l'attribution par le Centre National pour le Développement du Sport d'une subvention de 12 462 € au titre de l'installation à venir d'un espace de fitness de plein air sur l'aire du Bruissin(chapitre 13),

La section est en outre minorée d'un montant de 191 015,40 € suite au changement d'imputation de la recette liée à l'indemnisation par l'assurance dommage-ouvrage des malfaçons de construction du Gymnase J. Boistard.

En dépenses : **+ 339 685,14€**

Ces dépenses supplémentaires font suite à :

- l'abondement de 350 000 € des crédits ouverts pour l'opération relative à l'Aire du Bruissin (opération 991).  
Ces crédits sont destinés à couvrir les dépenses liées à l'aménagement paysager du site tenant compte des contraintes hydrauliques qu'il présente, ainsi que l'installation de structures de loisirs et de sport (aire de jeux, agrès de fitness en plein air...)
- une minoration technique des dépenses imprévues d'investissement (chapitre 020) de 10 314,86 €

Après DM2,

la section de fonctionnement est équilibrée en dépenses et en recettes à 15 642 967,13 €.

la section d'investissement est équilibrée en dépenses et en recettes à 5 790 196,27€

Les dépenses imprévues de fonctionnement s'élèvent à 0 €.

Les dépenses imprévues de la section d'investissement s'élèvent 77 325,72 €

Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement s'élève à 3 302 098,62 €.

Le recours à l'emprunt d'équilibre est proposé à hauteur de 650 000 €.

Les crédits votés au BP 2017 en DM1 puis en DM2 sont rappelés ci-après (voir page suivante) .

## Décision modificative n°2 de 2017

BP 2017 + DM 1+ DM2									
Section de Fonctionnement									
dépenses					recettes				
chapitre	BP 2017	DM1	DM2	BP + DM1+DM2	chapitre	BP 2017	DM1	DM2	BP + DM1+DM2
011 charges à caractère général	2 759 500,00			2 759 500,00	013 atténuation de charges	62 963,00			62 963,00
012 charges de personnel	7 472 800,00			7 472 800,00	70 produits des services	1 122 535,00			1 122 535,00
014 atténuation de produits	301 802,00			301 802,00	73 impôts et taxes	9 214 501,00	58 712,00	210 000,00	9 483 213,00
022 dépenses imprévues	150 000,00	-30 000,00	-120 000,00	0,00	74 dotations et participations	2 070 889,00	181 135,00		2 252 024,00
042 opération d'ordre de transfert entre section	447 844,65			447 844,65	75 autres produits de gestion courante	7 700,00			7 700,00
65 autres charges de gestion courante	1 104 381,00	30 000,00		1 134 381,00	042 opération d'ordre de transfert	60 580,00			60 580,00
66 charges financières	195 000,00			195 000,00	77 recettes exceptionnelles	5 781,32	83 438,73	191 015,40	280 235,45
67 charges exceptionnelles	11 900,00		17 640,86	29 540,86	002 résultat reporté définitif	2 373 716,68			2 373 716,68
<b>sous total charges fonctt avant virement</b>	<b>12 443 227,65</b>	<b>0,00</b>	<b>-102 359,14</b>	<b>12 340 868,51</b>	<b>total des recettes de fonctionnement</b>	<b>14 918 666,00</b>	<b>323 285,73</b>	<b>401 015,40</b>	<b>15 642 967,13</b>
023 virement à la section d'investissement	2 475 438,35	323 285,73	503 374,54	3 302 098,62					
<b>total dépenses de fonctionnement</b>	<b>14 918 666,00</b>	<b>323 285,73</b>	<b>401 015,40</b>	<b>15 642 967,13</b>					
Section d'Investissement									
dépenses					recettes				
chapitre	BP 2017	DM1	DM2	BP + DM1+DM2	chapitre	BP 2017	DM1	DM2	BP + DM1+DM2
20 immobilisations incorporelles	248 336,00			248 336,00	10 dotations fonds divers et réserves	190 000,45			190 000,45
204 subventions d'équipement versées	62 421,00			62 421,00	1068 affectation du résultat	561 880,55			561 880,55
21 immobilisations corporelles	1 274 728,00	1 000 000,00		2 274 728,00	13 subventions d'investissement	10 500,00	30 000,00	27 326,00	67 826,00
23 immobilisations en cours	0,00			0,00	204 subventions d'équipement reçues	0,00			0,00
opérations	1 038 500,00	11 209,00	350 000,00	1 399 709,00	21 immobilisations corporelles	220 500,00	7 515,40	-191 015,40	37 000,00
27 autres immobilisations financières	0,00			0,00	16 emprunts	0,00	650 000,00		650 000,00
RAR dépenses	438 246,96			438 246,96	16 449 revolving	350 000,00			350 000,00
16 emprunts	571 670,00			571 670,00	024 produits des cessions	0,00			0,00
16 449 revolving	350 000,00			350 000,00	RAR recettes	146 934,00			146 934,00
020 dépenses imprévues	88 048,45	-407,87	-10 314,86	77 325,72	021 virement de la section de fonctionnement	2 475 438,35	323 285,73	503 374,54	3 302 098,62
001 déficit d'investissement reporté	270 567,59			270 567,59	040 opérations d'ordre de transfert entre section	447 844,65			447 844,65
040 opérations d'ordre de transfert entre section	60 580,00			60 580,00	041 opérations patrimoniales	36 612,00			36 612,00
041 opérations patrimoniales	36 612,00			36 612,00	001 excédent d'investissement reporté				0,00
<b>total dépenses d'investissement</b>	<b>4 439 710,00</b>	<b>1 010 801,13</b>	<b>339 685,14</b>	<b>5 790 196,27</b>	<b>total des recettes d'investissement</b>	<b>4 439 710,00</b>	<b>1 010 801,13</b>	<b>339 685,14</b>	<b>5 790 196,27</b>

Il est proposé à l'assemblée délibérante de délibérer et voter la présente décision modificative N°2 au BP 2017.

Vu l'avis de la commission Finances et Commande Publique en date du 07 décembre 2017

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APRES AVOIR DELIBÉRÉ,**

**VOTE** la décision modificative n°2 telle que présentée.

Section de fonctionnement équilibrée en dépenses et en recettes : + 401 015,40 €  
Section d'investissement équilibrée en dépenses et en recettes : + 339 685,14 €

■ **2017-12-01 : Produits irrécouvrables**

Le comptable du Trésor chargé du recouvrement des produits communaux nous informe que plusieurs titres de recettes sont irrécouvrables. Il vous est donc proposé d'admettre en créances irrécouvrables les titres de recette joints en annexe.

Ces créances résultent d'impayés d'usagers du service public pour 1 284,39 €,

Ces admissions en non-valeur se traduiront par un mandat émis au chapitre 65, article 6541, fonction 01 pour un montant total de 1 284,39 €.

Il est proposé à l'assemblée délibérante de bien vouloir délibérer et admettre en non-valeur les créances impayées tel que présentées ci-dessous.

Vu l'avis de la commission Finances en date du 07 décembre 2017

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APRES AVOIR DELIBÉRÉ,**

- **ADMET** en non valeur les créances impayées ci annexées

**ANNEXE :  
LISTES DES TITRES A ADMETTRE EN NON VALEUR**

exercice	N° du titre	montant	ligne
2015	174	4,86 €	1
2015	174	4,86 €	2
2015	408	12,00 €	1
2015	1094	10,80 €	1
2015	1382	2,58 €	1
2015	1382	4,30 €	2
2015	1382	9,64 €	3
2015	1668	15,12 €	1
2015	1822	5,00 €	1
2015	1830	5,00 €	1
2015	1930	17,28 €	1
2015	2107	5,18 €	5
2015	2119	6,54 €	1
2015	2217	8,56 €	1
2015	2284	31,08 €	1
2015	2352	73,44 €	1
2015	2432	0,89 €	1
2015	2651	18,36 €	1
2016	2728	30,60 €	2
2016	2875	9,36 €	1
2015	10013	22,20 €	1
2016	78	9,36 €	1
2015	250	3,24 €	1
2015	419	12,96 €	1
2015	686	7,14 €	1
2015	746	64,24 €	1
2016	840	36,84 €	1
2016	840	9,42 €	2
2015	843	162,00 €	1
2015	962	8,24 €	1
2015	962	24,96 €	2
2015	1002	12,00 €	1
2015	1004	6,00 €	1
2015	1164	108,00 €	1
2015	1273	4,12 €	1
2015	1273	13,44 €	2
2015	1482	30,00 €	1
2015	1551	4,12 €	1
2015	1551	7,68 €	2
2015	1734	210,00 €	1
2015	1734	10,00 €	2
2016	1929	6,28 €	1
2016	1929	5,00 €	2
2016	2204	231,70 €	1
<b>total</b>		<b>1 284,39 €</b>	

- **2017-12-03 : Budget primitif 2018, ouverture anticipée des crédits en investissement**

Conformément à l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'ordonnateur peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement qui seront inscrites au Budget Primitif dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent (déduction faite du remboursement en capital de la dette).

L'ordonnateur doit préciser le montant et l'affectation des crédits ainsi utilisés.

Conformément à l'article L.1612-1, alinéa 5 du Code Général des Collectivités Territoriales, ces derniers sont inscrits au Budget Primitif lors de son adoption.

Compte tenu du calendrier budgétaire prévisionnel de 2018, et plus précisément du vote du BP 2018 le 29 mars prochain, il est proposé à l'assemblée délibérante de recourir à cette procédure d'ouverture anticipée des crédits, selon le tableau présenté dans le texte de délibération.

Il est demandé à l'assemblée délibérante de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à ouvrir les crédits selon les affectations comptables et les montants sous-exposés.

- Vu l'avis des membres de la Commission Finances et Commande Publique du  
décembre 2017 ;

07

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à ouvrir pour 2018 les crédits en investissements dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget 2017 selon l'affectation indiquée dans le tableau ci-dessous,

<b>Chapitres</b>	<b>Crédits ouverts au BP en 2017</b>	<b>Montants ouverts ¼ des crédits du BP 2017</b>
<i>chapitre 20</i>	249 371€	62 342,75€
<i>chapitre 204</i>	62 421 €	15 605,25€
<i>chapitre 21</i>	1 273 693€	318 423,25€
<i>Opération 901 Constructions scolaires</i>	149 500 €	37 375 €
<i>Opération 981 Cimetières</i>	78 000€	19 500 €
<i>Opération 987 Parc sportif</i>	465 500 €	116 375 €
<i>Opération 991 Aire du Bruissin</i>	250 000 €	62 500 €
<i>Opération 996 Projet informatique des écoles</i>	36 500 €	9 125 €
<i>Opération 999 Vidéo protection</i>	59 000 €	14 750 €

■ **2017-12-04 : Marché d'assurance risques statutaires – résultat de l'appel d'offres ouvert et attribution du marché**

Le marché relatif à l'assurance risques statutaires des agents de la Commune de Francheville arrive à son terme le 31 décembre 2017. Dès lors, une nouvelle mise en concurrence, en conformité avec la réglementation applicable issue de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, a été effectuée.

Une procédure formalisée d'appel d'offres ouvert a été menée en vertu des articles 42 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et, 67 et 68 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Ce marché est conclu pour une durée ferme de 3 ans.

Le début d'exécution de ce contrat est prévu pour le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé au BOAMP (Bulletin Officiel des Annonces pour les Marchés Publics), au JOUE (Journal Officiel de l'Union Européenne) le 20 septembre 2017, et, sur le profil acheteur de la Ville le 22 septembre 2017, pour une remise des offres le 26 octobre 2017.

5 plis ont été enregistrés à la clôture de réception des offres : **SMACL, ASSURANCES PILLIOT, GRAS SAVOYE, SOFAXIS, APRIL ENTREPRISE.**

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 4 décembre 2017 et a décidé d'attribuer le marché au groupement GRAS SAVOYE - GROUPAMA dont le mandataire est GRAS SAVOYE, pour une cotisation annuelle de 176 401.04 € (Offre de base) en application des critères prévus dans le règlement de consultation. Cette cotisation correspond à un taux de cotisation de 5.48% appliqué au montant de la masse salariale de la Commune.

Aussi, il est demandé à l'assemblée délibérante de bien vouloir :

- Approuver la procédure formalisée relative au marché d'assurance des risques statutaires des agents CNRACL de la Commune de Francheville, pour une durée ferme de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer le marché relatif à l'assurance des risques statutaires des agents CNRACL de la Commune de Francheville avec l'entreprise **GRAS SAVOYE, située 164 Avenue Jean Jaurès – 69007 LYON.**

– Vu la décision d'attribution de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 4 décembre 2017,

– Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et notamment son article 42 ;

– Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment ses articles 67 et 68 ;

– Vu l'avis de la Commission des Finances et Commande Publique réunie le 07 décembre 2017,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**APPROUVE** la procédure formalisée relative au marché.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché relatif à l'assurance des risques statutaires des agents CNRACL de la Commune de Francheville, pour une durée ferme de 3 ans, pour une cotisation annuelle de 176 401.04 € avec l'entreprise **GRAS SAVOYE, située 164 Avenue Jean Jaurès – 69007 LYON**, ainsi que tous les actes liés à son exécution.

**PRECISE** que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal,

■ **2017-12-05 : Marché de travaux pour la requalification du complexe sportif de Francheville – attribution des marchés de travaux**

Par délibérations en date des 8 octobre 2015 et 07 juillet 2016, le conseil municipal a approuvé le programme portant sur la requalification du complexe sportif de Francheville et l'optimisation qui lui a été apportée ainsi que le lancement d'un concours sur appel d'offres restreint pour choisir sa maîtrise d'œuvre.

Par délibération en date du 19 décembre 2016, le conseil municipal a autorisé la signature du marché de maîtrise d'œuvre relatif à la requalification du complexe sportif avec le groupement SERIA SARL (mandataire), MOON SAFARI, CET INGENIERIE LYON, EQUINOXE PAYSAGE.

Par courrier en date du 11 mai 2017, ont été validées les études d'avant-projet définitif (APD) dans lesquelles l'estimation financière du coût prévisionnel des travaux a été arrêtée à 3 800 000 € HT.

L'opération de requalification du complexe sportif de FRANCHEVILLE prévoit :

- La construction d'un bâtiment vestiaires,
- La restructuration des deux terrains de football et de la piste d'athlétisme,
- Des aménagements paysagers et des aires de jeux
- La démolition des vestiaires/tribunes existants, de l'immeuble Coladello situé 19 Rue de la Gare et de la buvette.

Eu égard au montant des travaux, une procédure adaptée a été menée conformément aux dispositions de l'article 42 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé au BOAMP (Bulletin Officiel des Annonces pour les Marchés Publics), et mis en ligne sur le profil acheteur de la Ville le 21 septembre 2017, pour une remise des offres le 25 octobre 2017.

44 plis ont été enregistrés à la clôture de la réception des offres.

La commission consultative des Marchés Adaptés qui s'est réunie le 5 décembre 2017 a émis un avis consultatif quant à l'analyse et au classement des offres concernant tous les lots du marché.

Ainsi, conformément aux critères d'attribution communs à tous lots et prévus au règlement de la consultation :

- Critère n°1 : Valeur technique (65%)
  - Sous-critère n°1 : Qualité des matériaux (20%)
  - Sous-critère n°2 : Méthodologie d'exécution (15%)
  - Sous-critère n°3 : Moyens humains (10%)
  - Sous-critère n°4 : Contrôle qualité de l'entreprise et points critiques (10%)
  - Sous-critère n°5 : Identification des nuisances et solutions (10%)
- Critère n°2 : Prix des prestations (sur la base du montant global HT) 35%

La Commission a retenu l'offre des entreprises suivantes :

Lot n°	Intitulé du lot	Entreprises	Montants H.T	Options retenues	S/Totaux
1	Démolition	ROGER MARTIN LYON	108 500,00 €	Sans objet	108 500,00 €
2	Gros œuvre – charpente métallique	ENTREPRISE LACHANA	487 500,00 €	Sans objet	487 500,00 €
3	Couverture – étanchéité	SIE	76 397,90 €	Sans objet	76 397,90 €
4	Menuiseries extérieures – serrurerie	Aucune offre Lot infructueux			
5	Plâtrerie – faux plafonds	CAE GROUPE	52 285,50 €	Sans objet	52 285,50 €
6	Peintures	RHONIBAT	32 702,20 €	Sans objet	32 702,20 €
7	Menuiseries intérieures bois	MENUISERIE LARAT	88 592,60 €	Sans objet	88 592,60 €
8	Revêtements de sols – faïence	SARL FONTAINE	86 029,10 €	Sans objet	86 029,10 €
9	Electricité – courants forts et faibles	SARL BOUCHUT VERNAY	133 369,00 €	Sans objet	133 369,00 €
10	Chauffage – ventilation – traitement d'air – plomberie – sanitaires	DUBOST ET RECORBET	229 788,10 €	Sans objet	229 788,10 €
11	Ascenseur	SCHINDLER	21 200,00 €	Sans objet	21 200,00 €
12	Aménagements extérieurs – VRD	GREEN STYLE	2 233 048,64 €	Sans objet	2 233 048,64 €
13	Eclairages extérieurs	KASPAR	261 018,12 €	OUI 16 720 € HT	277 738,12 €
<b>Total</b>			<b>3 827 151,16 € HT</b> <b>Soit 4 592 581,39 € TTC</b>		

Aussi, il est demandé à l'assemblée délibérante de bien vouloir :

- Se prononcer sur les choix opérés par la Commission consultative lors de sa réunion en date du 5 décembre 2017 ;
- Autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux relatifs à la requalification du complexe sportif de Francheville, et tous les actes y afférents, avec les entreprises suivantes :

- Lot n°1 : ROGER MARTIN LYON pour un montant de 108 500,00 € HT
- Lot n°2 : ENTREPRISE LACHANA pour un montant de 487 500,00 € HT
- Lot n°3 : SIE pour un montant de 76 397,90 € HT
- Lot n°4 : Lot infructueux
- Lot n°5 : CAE GROUPE pour un montant de 52 285,50 € HT
- Lot n°6 : RHONIBAT pour un montant de 32 702,20 € HT
- Lot n°7 : MENUISERIE LARAT pour un montant de 88 592,60 € HT
- Lot n°8 : SARL FONTAINE pour un montant de 86 029,10 € HT
- Lot n°9 : SARL BOUCHUT VERNAY pour un montant de 133 369,00 € HT
- Lot n°10 : DUBOST ET RECORBET pour un montant de 229 788,10 € HT
- Lot n°11 : SCHINDLER pour un montant de 21 200,00 € HT
- Lot n°12 : GREEN STYLE pour un montant de 2 233 048,64 € HT
- Lot n°13 : KASPAR pour un montant de 277 738,12 € HT

- Vu la délibération 2014-04-23 du 17 avril 2014 portant délégation du maire en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération 2015-10-09 du 8 octobre 2015 approuvant le programme portant sur l'aménagement du complexe sportif ;
- Vu la délibération 2016-07-03 du 7 juillet 2016 approuvant l'optimisation du programme d'aménagement du complexe sportif et autorisant le lancement du concours sur appel d'offres restreint du marché de maîtrise d'œuvre ;
- Vu la délibération 2016-12-05 du 19 décembre 2016 portant autorisation de signer le marché de Maitrise d'Œuvre relatif à la requalification du complexe sportif de Francheville
- Vu l'avis de la Commission Consultative des Marchés Adaptés (CCMA) qui s'est réunie le 5 décembre 2017 ;
- Vu l'avis de la commission finances et commande publique du 7 décembre 2017 ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22 ;
- Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et notamment son article 42 ;
- Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment son article 27 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**DECIDE** d'attribuer chacun des lots à l'entreprise retenue

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux et tous les actes y afférents, avec les entreprises retenues :

- Lot n°1 : ROGER MARTIN LYON pour un montant de 108 500,00 € HT
- Lot n°2 : ENTREPRISE LACHANA pour un montant de 487 500,00 € HT
- Lot n°3 : SIE pour un montant de 76 397,90 € HT
- Lot n°4: Lot infructueux
- Lot n°5 : CAE GROUPE pour un montant de 52 285,50 € HT
- Lot n°6 : RHONIBAT pour un montant de 32 702,20 € HT
- Lot n°7 : MENUISERIE LARAT pour un montant de 88 592,60 € HT
- Lot n°8 : SARL FONTAINE pour un montant de 86 029,10 € HT
- Lot n°9 : SARL BOUCHUT VERNAY pour un montant de 133 369,00 € HT
- Lot n°10 : DUBOST ET RECORBET pour un montant de 229 788,10 € HT
- Lot n°11 : SCHINDLER pour un montant de 21 200,00 € HT
- Lot n°12 : GREEN STYLE pour un montant de 2 233 048,64 € HT
- Lot n°13 : KASPAR pour un montant de 277 738,12 € HT

**PRECISE** que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal,

■ **2017-12-06 : Approbation de la convention constitutive d'un groupement de commandes pour l'achat d'électricité, de gaz et de services associés**

Considérant qu'il est dans l'intérêt des collectivités de mutualiser leurs achats en matière de fourniture d'électricité, de gaz et de services associés, notamment au regard de la complexité contractuelle des achats d'énergie et que, conformément à ses statuts, le SIGERLy peut être coordonnateur de groupements de commandes ;

Considérant que le SIGERLy entend conclure un nouvel accord-cadre pour la fourniture d'électricité, de gaz et de services associés pour satisfaire ses propres besoins ;

Considérant que la maîtrise des énergies est une compétence principale du SIGERLy, il propose de constituer un groupement de commandes dont il sera le coordonnateur, ayant pour objet la passation, la signature et la notification de marchés de fourniture d'électricité, de gaz et de services associés, l'exécution des marchés restant à la charge de chaque membre du groupement ;

Considérant les modalités principales de fonctionnement arrêtées dans la convention proposée :

- Le groupement est constitué à titre permanent pour l'achat d'électricité et de gaz, sans limitation de durée ;
- Les conditions d'entrée et de sorties des membres sont détaillées dans la convention constitutive ci-annexée ;
- Le groupement de commandes est ouvert aux communes adhérentes au SIGERLy et à toutes communes du département du Rhône, ainsi qu'à leurs CCAS (*Centre communal d'action sociale*) et éventuellement les EPCI (*Établissements publics de coopération intercommunale*), syndicats mixtes, auxquels elles adhèrent ;
- La procédure de passation utilisée sera conforme à la réglementation en vigueur au jour du lancement de l'accord-cadre ;
- La Commission d'appel d'offres du groupement sera celle du SIGERLy ;

- Les missions de coordination, conseil et autres tâches techniques et administratifs nécessaires à la passation des accords-cadres seront menées à titre gratuit ; seul le remboursement des coûts de fonctionnement du groupement est défini forfaitairement dans la convention ;
- Chacun des membres règlera ses commandes, à hauteur de ses besoins ;
- Le coordonnateur est habilité à représenter le groupement en cas de litiges non résolus par la voie amiable.

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de Francheville de participer à ce groupement de commandes au regard de la complexité des marchés de fourniture de gaz et d'électricité ainsi que de l'optimisation financière induite par un tel groupement de commandes.

Aussi, il est demandé à l'assemblée délibérante de bien vouloir :

- Approuver la constitution d'un groupement de commandes pérenne pour la passation d'accords-cadres pour la fourniture d'électricité, de gaz et de services associés, coordonné par le SIGERLy dans les conditions essentielles décrites ci-avant ;
  - Valider la convention de constitution du groupement de commandes ci-annexée ;
  - Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de constitution du groupement de commandes ainsi que tout avenant éventuellement nécessaire à l'exécution de ladite convention.
- 
- Vu le Code général des collectivités territoriales
  - Vu l'article 28 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,
  - Vu la délibération du Comité syndical du SIGERLy (Syndicat des énergies de la Région Lyonnaise) N°C–2017-06-14/20 en date du 20 septembre 2017,
  - Vu le projet de convention constitutive du groupement de commandes ci-annexée,
  - Vu l'avis de la commission Finances et Commande Publique du 07 décembre 2017

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**APPROUVE** la constitution d'un groupement de commandes pérenne pour la passation d'accords-cadres pour la fourniture d'électricité, de gaz et de services associés, coordonné par le SIGERLy dans les conditions essentielles décrites ci-avant ;

**VALIDE** la convention de constitution du groupement de commandes ci-annexée ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de constitution du groupement de commandes ainsi que tout avenant éventuellement nécessaire à l'exécution de ladite convention.

**PRECISE** que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal,

■ **2017-12-07 : Délibération portant attribution d'une subvention pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage insertion en matière d'achats socialement responsables avec Sud-Ouest Emploi**

La Ville de Francheville est engagée dans des projets d'achats publics. A ce titre, elle a décidé de développer une politique d'achats socialement responsables. Elle souhaite notamment favoriser l'emploi des personnes en insertion en intégrant dans ses marchés publics des clauses sociales.

Afin de mettre en œuvre des clauses sociales dans ses achats, la Ville de Francheville a décidé de s'appuyer sur SUD OUEST EMPLOI qui intervient sur des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Une clause sociale qui intègre 850 heures d'insertion a ainsi été insérée dans un marché de travaux lancé par la Ville de Francheville.

Pour mener à bien cette mission d'accompagnement (préparation du marché, transmission des informations aux structures de l'Économie Sociale et Solidaire, validation des candidatures, suivi des heures d'insertion, ...) SUD OUEST EMPLOI sollicite une subvention d'un montant de 1 250 euros.

Aussi, il est demandé à l'assemblée délibérante de bien vouloir :

- **Autoriser** le principe d'attribution d'une subvention de 1 250 euros au titre de la politique d'achats socialement responsables au profit de l'association SUD OUEST EMPLOI pour assurer une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage insertion en matière d'achats socialement responsables ;
- **Autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée relative au versement de la subvention à SUD OUEST EMPLOI pour assurer une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage insertion en matière d'achats socialement responsables ;
- **Préciser** que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 65, article 6574 du budget 2017
- Vu la présentation en Commission Finances et Commande Publique en date du 7 décembre 2017

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**AUTORISE** le principe d'attribution d'une subvention de 1 250 euros au titre de la politique d'achats socialement responsables au profit de l'association SUD OUEST EMPLOI pour assurer une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage insertion en matière d'achats socialement responsables ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée relative au versement de la subvention à SUD OUEST EMPLOI pour assurer une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage insertion en matière d'achats socialement responsables ;

**PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 65, article 6574 du budget 2017,

■ **2017-12-08 : Avenant n°3 à la convention de refacturation de prestations entre la Mairie de Francheville et le CCAS de Francheville**

Par délibérations du Conseil Municipal du 13 février 2014 et du Centre Communal d'Action Sociale du 20 février 2014, une convention-cadre de refacturation de prestations entre la Ville de Francheville et le CCAS de Francheville a été établie suite à l'emménagement du CCAS dans les locaux du 1 rue du Temps des Cerises.

Cette convention recense les prestations mutuelles existantes entre la Ville et le CCAS et sa Résidence autonomie pour personnes âgées Chantegrillet et acte les modalités de refacturation de ces prestations entre nos deux institutions.

Par délibérations du Conseil Municipal du 18 décembre 2014 et du 17 décembre 2015 et par délibérations du Centre Communal d'Action Sociale du 11 décembre 2014 et du 15 décembre 2015, des avenants n°1 et n°2 ont actualisé la convention-cadre pour tenir compte de l'évolution des prestations réciproques entre la commune et le CCAS.

A titre indicatif, le montant des prestations prises en charge par la Ville pour le compte de la résidence Chantegrillet et du CCAS et refacturées à cet établissement au titre de l'exercice 2016 (dernier exercice connu) s'élève à 46 452,33 €, ainsi réparti :

**Loyer lié à l'occupation des locaux du CCAS : 23 603,06 €**

**Prestations : 22 849,27 €, dont :**

Entretien et réparations des locaux du CCAS et de la résidence Chantegrillet : 6 840,81 €  
Actions de prévention et de sécurité (Habillement, Formation Hygiène...) : 1 956,11 €  
Entretien des espaces verts : 181,06 €  
Téléphonie, maintenance et abonnements aux licences applicatives : 11 688,29 €  
Fourniture de carburant : 2 183, 00 €

De même, le montant des prestations refacturées par le CCAS à la commune au titre de l'exercice 2016 s'élève à **2 589,76 €** et recouvre le remboursement des frais kilométriques constatés au titre de l'utilisation par la ville du véhicule Trafic du CCAS.

Il convient à présent de procéder à l'actualisation de la convention cadre pour rendre compte des évolutions intervenues depuis 2016.

Plus précisément, il convient d'une part de :

Etablir la prestation refacturée par la Ville au CCAS au titre du nettoyage des locaux du CCAS sur la base d'un forfait annuel de 4 100 € couvrant les charges supportées par la Ville pour la mise à disposition d'un agent municipal.

minorer le coût de maintenance des logiciels Ressources Humaines et Finances refacturé par la ville au CCAS à hauteur de 30 % des prix facturés à la Ville par le prestataire.

Il convient d'autre part :

- d'acter le remboursement de la mise à disposition d'un agent du CCAS pour assurer la rotation de la navette municipale en l'absence du personnel de la Ville affecté à ce service. Le remboursement se fera sur la base des heures supplémentaires chargées constatées.

- d'acter la mise à disposition du véhicule de transport de 9 places pour assurer le service de la navette municipale sur la base d'une demi-journée par semaine (contre deux auparavant).

Ces évolutions ayant pris effet courant 2017, il est proposé d'en tenir compte pour l'établissement de la refacturation mutuelle de services de 2017, à intervenir courant 2018.

Vu l'avis de la commission des finances et de la commande publique en date du 07 décembre 2017,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APRES AVOIR DELIBÉRÉ,**

**PREND ACTE** de l'actualisation de la convention cadre de refacturation entre la ville et le CCAS par son avenant n°3, annexé à la présente,

**DECIDE** de la mise en œuvre des nouvelles conditions de refacturation mutuelle à l'occasion de l'établissement des refacturations de 2017 à intervenir courant 2018.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°3 à la convention de refacturation des prestations entre la commune et le CCAS conformément au projet ci-joint,

## **URBANISME/QUALITE DE VIE**

### **■ 2019612-09 : Délibération du conseil municipal de la commune de Francheville – Avis sur l'arrêt de projet relatif à la révision du plan local d'urbanisme tenant lieu de programme local de l'habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon**

La Métropole de Lyon élabore, à son initiative et sous sa responsabilité, le plan local d'urbanisme (PLU).

Par délibération n° 2012-2934 du 16 avril 2012, le Conseil de la Communauté urbaine de Lyon a prescrit la révision du PLU sur le territoire de la Communauté urbaine, et a approuvé les objectifs poursuivis ainsi que les modalités de la concertation préalable définies en application de l'article L 103-2 du code de l'urbanisme.

Par délibération n° 2015-0359 du 11 mai 2015, le Conseil de la Métropole a prescrit l'extension de la révision du plan local d'urbanisme tenant lieu de programme local de l'habitat (PLU-H) sur le territoire de la Commune de Quincieux, a réaffirmé les objectifs poursuivis y compris sur la Commune de Quincieux, et a rappelé les modalités de la concertation ainsi que leur poursuite sur tout le territoire de la Métropole de Lyon, y compris la Commune de Quincieux.

Par délibération n° 2015-0360 du 11 mai 2015, le Conseil de la Métropole de Lyon a arrêté les modalités de la collaboration entre la Métropole de Lyon et les communes situées sur son territoire dans le cadre de la révision du PLU-H.

Par délibération n° 2015-0361 du 11 mai 2015, le Conseil de la Métropole de Lyon a débattu sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) en prenant en compte le territoire de la Commune de Quincieux, conformément aux dispositions de l'article L 153-12 du code de l'urbanisme.

Ce débat a également eu lieu, en application des dispositions de l'article L 153-12 du code de l'urbanisme et de l'article L 2511-15 du code général des collectivités territoriales, au sein des conseils municipaux des 59 Communes situées sur le territoire de la Métropole de Lyon et des 9 conseils d'arrondissement de la Ville de Lyon.

Les orientations du PADD sont organisées autour de 4 grands défis pour assurer la transition vers un autre mode de développement :

- le défi métropolitain : développer l'attractivité de l'agglomération pour construire une Métropole responsable,
- le défi économique : soutenir le dynamisme économique de l'agglomération pour assurer la création de richesses et d'emplois,
- le défi de la solidarité : développer une agglomération accueillante, solidaire et équilibrée pour répondre aux besoins en logements de tous ses habitants,
- le défi environnemental : répondre aux enjeux environnementaux et améliorer le cadre de vie pour la santé et le bien-être des habitants.

Le PADD se décline à trois échelles :

- à l'échelle d'agglomération, le PADD définit le cadre stratégique pour donner une réponse cohérente aux enjeux métropolitains ;
- à l'échelle des neufs bassins de vie, échelle intermédiaire du fonctionnement du territoire du Grand Lyon, le PADD optimise l'organisation urbaine et met en œuvre les solidarités territoriales ;
- à l'échelle de chaque commune, et chaque arrondissement de la ville de Lyon, le PADD précise, dans la continuité des orientations d'agglomération et du bassin de vie, les choix d'organisation urbaine et du cadre de vie quotidien.

La concertation s'est déroulée du 31 mai 2012 jusqu'au 30 septembre 2016. Le bilan de la concertation de la révision du PLU-H intègre également le résultat de la concertation menée dans le cadre de la révision simplifiée n° 14 du PLU relative à la restructuration du tènement de la caserne de gendarmerie Raby, appartenant à l'État, sur le territoire de la Commune de Bron.

Par délibération n° 2017-2008 du 11 septembre 2017, le Conseil de la Métropole de Lyon a arrêté le bilan de la concertation.

Par délibération n° 2017-2009 du 11 septembre 2017, le Conseil de la Métropole de Lyon a arrêté le projet de révision du PLU-H.

Le PLU-H tenant lieu désormais de programme local de l'habitat, le dossier reprend les objectifs prévus par l'article L.302-1 du code de la construction et de l'habitation.

Il est constitué :

- du rapport de présentation intégrant l'évaluation environnementale,
- du projet d'aménagement et de développement durables (PADD),
- du programme d'orientations et d'actions (POA) pour l'habitat,
- des orientations d'aménagement et de programmation (OAP),
- du règlement (pièces écrites et documents graphiques),
- des annexes.

Le territoire de Francheville est structuré par un ensemble de vallons (Yzeron, Charbonnières) et des secteurs paysagers à forte dominante naturelle. En effet, le territoire se compose de 52 % d'espaces non urbanisés.

Le tissu urbain se caractérise, quant à lui, principalement, par un habitat de type pavillonnaire mais aussi collectif ainsi que de quelques hameaux et éléments structurants. Parmi ceux-ci, on trouve trois centres lisibles et cohérents : le Bourg, le Chater et Bel Air, ainsi que des secteurs économiques sur Bel Air, Alaï et Taffignon.

De plus, la ville est soumise à des risques naturels liés à la géographie du territoire. Son relief de vallons implique des risques de mouvement de terrain et d'inondation. Une vigilance particulière est donc à porter sur les constructions inscrites dans les pentes. Les abords de l'Yzeron et de ses affluents font quant à eux l'objet d'un plan de prévention des risques naturels d'inondation (PPRNI) imposant de nombreuses contraintes en matière de construction et de gestion des eaux pluviales.

L'ambition est de poursuivre un certain développement en privilégiant le renouvellement urbain, afin de garantir la préservation des espaces naturels et du paysage, et le respect de l'identité communale. Ainsi, les quartiers pavillonnaires devront être préservés au regard des qualités paysagères et patrimoniales existantes. Les évolutions urbaines se localisent dans l'épaisseur des centralités déjà constituées : le Bourg et le Chater. Mais les potentiels d'évolution de la commune se concentrent aussi sur la centralité de Bel Air avec notamment le projet du site AURIVA ELEVAGE (UCEAR), mais aussi Antoine Charial dont la vocation économique clairement identifiée devra être maintenue.

Les activités de service et de commerce composent l'essentiel de l'économie franchevilloise. Les principaux enjeux économiques se cristallisent dans les quatre axes suivants :

Le renforcement des secteurs d'activités économiques existants, développés sur les axes majeurs de circulation (ex RD489 et ex RD342) ;

La pérennisation des commerces et services de proximité dans les centres de quartiers ;

Le bon fonctionnement du pôle commercial de Taffignon sans mettre en péril les structures commerciales de proximité existantes par ailleurs sur la commune ;  
Le renforcement et le développement de l'identité économique du tènement Antoine Charial.

En matière d'habitat : avec 18,23% (taux 2014) de logements sociaux, Francheville est soumise aux obligations de la loi SRU (25% à horizon 2025). Avec 995 logements locatifs sociaux au 1er janvier 2014, le parc locatif de Francheville représente 27,4% de celui du Val d'Yzeron.

L'ambition est donc le développement d'une offre de logements adaptée aux besoins de la population en poursuivant le développement de l'offre locative sociale mais aussi l'accès abordable. Plus précisément, la mixité sociale et générationnelle est à préserver en continuant à accueillir des familles avec enfants tout en prenant en compte les problématiques de vieillissement. Ainsi, un objectif de production de 105 logements par an, soit 945 logements en 9 ans entre 2018 et 2026 est à réaliser au regard des capacités résidentielles afin de poursuivre le développement de la commune.

Enfin, l'ensemble de ces évolutions est à articuler avec la réalisation des projets de transports à venir (porte de l'anneau des sciences et transport collectif lourd à Alaï, LEOL, projet ligne forte A2).

**CONSIDERANT** les observations du conseil municipal sur le dossier d'arrêt de projet de la révision du PLU-H de la Métropole de Lyon annexées par fiches thématiques ;

**DELIBERE**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **A LA MAJORITE** des suffrages exprimés, émet un avis favorable sur l'arrêt du projet de révision du PLU-H de la Métropole de Lyon avec les observations développées dans les fiches thématiques ci-annexées.

■ **2017-12-10 : Modification des statuts du Sagyrc – mise en œuvre de la compétence GEMAPI à l'échelle du bassin versant de l'Yzeron – Communes de la Métropole de Lyon**

Le Syndicat intercommunal d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron, du Ratier et du Charbonnières (SAGYRC), est constitué de 19 communes du bassin versant de l'Yzeron. Il a pour objet la gestion des milieux aquatiques et des inondations ainsi que la préservation de la ressource en eau sur son territoire.

Les lois MAPTAM et NOTRe ont créé une nouvelle compétence de "Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations", dite GEMAPI, affectée aux communes et transférée automatiquement aux EPCI à fiscalité propre au 1<sup>er</sup> janvier 2018, le SDAGE Rhône Méditerranée et Corse préconisant l'exercice de cette compétence par des structures à l'échelle du bassin versant.

Cette compétence est déjà exercée par le SAGYRC sur le bassin versant de l'Yzeron, ainsi que des compétences complémentaires telles que les missions d'amélioration de la qualité de l'eau, la mise en œuvre d'une gestion quantitative adaptée de la ressource en eau, la surveillance des milieux aquatiques ou l'éducation à l'environnement. L'ensemble de ces compétences lui ont été transférées par les communes.

Dans le cadre des lois MAPTAM, NOTRe et Biodiversité, c'est le mécanisme de représentation-substitution des communes par les EPCI à fiscalité propre et la Métropole de Lyon qui s'applique pour les compétences GEMAPI. Il vous est précisé que des concertations ont eu lieu à l'échelle du département du Rhône, afin que les syndicats de rivière du département adoptent des statuts avec des rédactions de compétences qui soient relativement harmonisées.

Afin de clarifier ses compétences au regard de ces évolutions réglementaires, le SAGYRC, en concertation avec les structures de son territoire, a proposé un nouveau projet de statuts, approuvé par délibération de son comité syndical le 20 septembre 2017, et faisant apparaître les compétences GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) telles que définies dans la

loi, et les compétences complémentaires à la GEMAPI. Cette évolution amène le SAGYRC à prendre la forme d'un syndicat mixte ouvert à la carte, avec comme membres adhérents les communes et les EPCI à fiscalité propre du bassin versant de l'Yzeron, ainsi que la Métropole de Lyon, et avec deux blocs de compétences :

- le bloc 1 : compétences « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI) sur le bassin versant de l'Yzeron,
- le bloc 2 : compétences complémentaires aux compétences de « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI) sur le bassin versant de l'Yzeron.

**Monsieur le Maire** donne lecture du projet de nouveaux statuts du SAGYRC, et notamment de la rédaction des compétences, de la gouvernance proposée, et des modalités de contributions financières des structures adhérentes. Il précise que la Métropole de Lyon adhèrera au bloc de compétences 1 : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) sur le bassin versant de l'Yzeron en lieu et place de la commune, et que la commune restera adhérente au SAGYRC pour le bloc de compétences 2 : compétences complémentaires aux compétences de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) sur le bassin versant de l'Yzeron.

L'entrée en vigueur est prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Je vous demande de bien vouloir délibérer sur ces nouveaux statuts du SAGYRC.

Vu l'avis de la commission urbanisme et cadre de vie en date du 04 décembre 2017

Vu les candidatures enregistrées lors de la séance du Conseil Municipal du 14 décembre 2017

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**APPROUVE** les statuts du Syndicat intercommunal d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron, du Ratier et du Charbonnières (SAGYRC) et de fait, le maintien de l'adhésion à ce syndicat au 1<sup>er</sup> janvier 2018 uniquement pour le bloc de compétences 2 : compétences complémentaires aux compétences de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) sur le bassin versant de l'Yzeron, tel que défini dans le projet de statuts du SAGYRC.

**ÉLIT** comme délégué titulaire et comme délégué suppléant

■ **2017-12-11 : Convention de prise en charge de capture et d'enlèvement des animaux – renouvellement**

Par délibération du 06 octobre 2016 vous aviez autorisé le Maire de Francheville à signer la convention de renouvellement avec la Société Protectrice des Animaux de Lyon et du Sud-Est pour la prise en charge, la capture et l'enlèvement des animaux trouvés et à signer les conventions à venir sauf modification substantielle du tarif appliqué.

La Commune de Francheville n'ayant pas de fourrière, cette convention lui permet de confier ainsi à la S.P.A. de Lyon le soin d'assurer les obligations de cette fourrière.

Le tarif est de 0,40 € par habitant correspondant à l'accueil des animaux, aux obligations de gestion de la fourrière et à la participation aux frais de capture et de transport.

Le nombre d'habitants à prendre en considération pour cette convention est celui en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, soit 14 807 habitants.

Le montant tarifaire de la convention 2018 s'élèvera donc à 5 922,80 €.

Vu l'avis de la commission Urbanisme et Qualité de Vie en date du 04 décembre 2017

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de prise en charge, de capture et d'enlèvement des animaux avec la Société Protectrice des Animaux de Lyon et du Sud-Est pour l'année 2018 ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions pour les années à venir si les conditions d'exécution et tarifaires ne subissent pas de modifications,

 **EDUCATION**

■ **2017-12-12 : Délibération portant sur l'organisation des rythmes de la semaine scolaire à partir de la rentrée scolaire 2018**

Vu le décret 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire des écoles maternelles et élémentaires publiques ;

Considérant que ce même décret permet au directeur académique des services de l'Education Nationale, sur proposition conjointe d'une commune ou d'un établissement public de coopération intercommunale et d'un ou plusieurs conseils d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours ;

Considérant la décision du conseil d'école extraordinaire du 28 novembre 2017 rassemblant les conseils des 5 écoles de la Ville pour un retour à la semaine de 4 jours d'école ;

Considérant que Monsieur le Maire sollicitera Monsieur le Directeur Académique avant le 16 février 2018 pour qu'il rende sa décision applicable dès la rentrée 2018.

Vu l'avis de la commission éducation du 21 novembre 2017 ;

Il est demandé à l'assemblée délibérante d'entériner ce choix de retour à la semaine des 4 jours à compter de la rentrée scolaire 2018 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**ENTERINE** le principe de retour à la semaine de 24 heures d'enseignement sur 4 jours à compter de la rentrée scolaire 2018,

■ **2012-12-13 : Délibération portant sur une demande de subvention de l'école du châter pour un projet littéraire**

Le soutien aux projets des écoles publiques Franchevilloises constitue une priorité de l'équipe municipale. C'est la raison pour laquelle de nombreux projets culturels, citoyens, ludiques ou sportifs sont soutenus chaque année.

Dans ce cadre, la commune souhaite valoriser le projet mis en place par Mme Bertheloot, enseignante en CM2 sur l'école du châter.

Ce projet consiste d'abord en un échange littéraire entre la classe de CM2 et une classe de 6ème du collège C. Bernardin qui permettra de mettre en place également une visite du collège pour les CM2. La demande de financement des livres sélectionnés s'élève à 300 €.

Le second axe du projet doit permettre la création d'un journal d'école travaillé avec les élèves.  
La demande de financement de l'intervenant et du matériel s'élève à 300 €.

Il est demandé à l'assemblée délibérante d'approuver ce financement.

Vu l'avis de la commission éducation du 21 novembre 2017

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**APPROUVE** le principe d'attribution d'une subvention de 300 € pour le projet littéraire et de 300 € pour le projet de journal d'école.

**PRECISE** que les crédits sont disponibles au budget 2017,

 **ADMINISTRATION GENERALE**

■ **2017612614 : Mise en œuvre du Pacte de Cohérence Métropolitain – contrat territorial avec la Métropole de Lyon**

**Contexte**

La loi MAPTAM du 27 janvier 2014, en créant la Métropole de Lyon, a également prévu qu'elle adopte un Pacte de cohérence métropolitain. Celui-ci a été adopté par la délibération n°2015-0938 du Conseil de Métropole du 10 décembre 2015.

Allant bien au-delà de son objet réglementaire obligatoire, à savoir une stratégie de délégation de compétences de la Métropole vers les Communes et des Communes vers la Métropole, le Pacte vise à articuler force de la Métropole et enracinement dans les Communes.

Il s'appuie sur des valeurs fondatrices et identifie des principes d'action fédérateurs, parmi lesquels l'engagement et la contractualisation. Il doit faciliter la recherche d'un juste équilibre entre attractivité du territoire et prise en compte de la proximité.

Le chapitre 4 du Pacte définit le cadre de la contractualisation entre la Métropole et chaque Commune. La contractualisation a vocation à mieux éclairer et coordonner les efforts à fournir par chacun des partenaires pour accroître l'efficacité et l'efficience de l'action publique sur le territoire.

**Modalités de préparation des contrats**

Suite à l'adoption du Pacte de cohérence métropolitain en décembre 2015, la Commune de Francheville a été appelée à manifester son intérêt pour l'une ou l'autre des 21 propositions thématiques du Pacte.

Lors de la commission générale du 10.03 dernier, la Commune s'est positionnée sur les propositions suivantes :

<b>Développement solidaire, habitat et éducation</b>	<b>Proposition</b>
Informations croisées et coordination de l'action sociale entre Métropole et Commune	n°1
Accueil, Information et Orientation de la demande sociale	n°2

<b>Développement urbain et cadre de vie</b>	<b>Proposition</b>
Accompagnement dans la maîtrise du développement urbain	n°10
<b>Développement économique, emploi et savoir</b>	<b>Proposition</b>
Instance d'échanges et de travail sur l'économie de proximité	n°7
Développement des synergies intercommunales en matière de lecture publique	n°19
Développement des coopérations en matière de politique culturelle	n°20

De septembre 2016 à avril 2017, des échanges techniques ont eu lieu entre services métropolitains et communaux pour analyser plus précisément l'opportunité de contractualiser sur chacune des thématiques ci-dessus.

Les modalités de travail ont été adaptées selon les thématiques :

- En réunion bilatérale avec la Métropole dans le domaine social et en matière de propreté ;
- A l'échelle des Conférences Territoriales des Maires (CTM) pour la culture, le sport, l'économie de proximité ;
- A l'échelle métropolitaine pour la prévention-santé, la prévention spécialisée, l'instruction des garanties d'emprunt, la vie étudiante, l'éducation.

Chaque thématique a fait l'objet de la rédaction d'un projet de fiche-action précisant les engagements de la Commune et de la Métropole.

La préparation du contrat avec la Métropole a été l'occasion de renforcer les liens opérationnels entre services communaux et métropolitains. Elle a conduit à de très nombreux échanges sur le plan technique comme sur le plan politique.

### **Contenu du contrat**

Le contrat liste les propositions définitivement retenues par la Commune et la Métropole. Chacune d'entre elles fait l'objet d'une fiche-action annexée au contrat, décrivant le contenu de l'action, les engagements réciproques de la Commune et de la Métropole, le calendrier de mise en œuvre, les modalités juridiques et financières éventuelles et les modalités de suivi.

Dès lors qu'une thématique inscrite dans le contrat nécessite un support juridique ou des échanges financiers entre la Commune et la Métropole, une convention spécifique devra être conclue.

Le contrat intègre des engagements de la Métropole en matière d'animation de réseaux professionnels (Réseau Ressources et Territoires) et de mise à disposition de plateformes et d'outils numériques.

Le contrat prévoit également les modalités de son suivi, via un comité de suivi politique et un comité de suivi technique. Un rapport annuel est établi et présenté en conférence territoriale des Maires. Un premier bilan de la mise en œuvre des contrats est prévu fin 2018.

Le contrat entre en vigueur à la date de sa signature et prend fin le 31 décembre 2020.

### **Délibère**

1° - Approuve le contrat territorial à passer entre la Commune de Francheville et la Métropole de Lyon

2° - Autorise Monsieur le Maire à signer ledit contrat territorial,

## ■ 2017-12-15 : Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon – mission temporaire d'assistance juridique

Rapporteur : Arielle Petit

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon propose aux collectivités et établissements publics du département qui souhaitent y recourir des missions temporaires d'assistance juridique.

Formalisée par une convention, cette affectation de juristes au profit de la commune s'opère en contrepartie du versement par cette dernière d'une participation annuelle à laquelle est susceptible de s'ajouter une participation supplémentaire dans le cas où la commune solliciterait la mise à disposition d'un juriste afin de l'assister dans la conduite d'un dossier contentieux.

Le Conseil Municipal de Francheville a recours à cette mission depuis 2014 et il convient de renouveler cette convention pour l'année 2018 qui permet à la commune de bénéficier de compétence de juristes.

Le montant annuel de la participation communale en contrepartie de l'accomplissement de cette mission est fixée pour la commune de Francheville à 4770 euros.

Il est demandé à l'assemblée délibérante de bien vouloir :

- Solliciter du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon qu'ils soient affectés, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, des agents exerçant les fonctions de conseil juridique dans le cadre de missions temporaires d'assistance juridique ;
- Donner à Monsieur le Maire tous pouvoirs aux fins de signer l'avenant à la convention ci-annexée ;
- Décider que les crédits seront inscrits au budget principal 2018 de la commune.
- Vu l'avis des membres de la Commission Finances et Commande Publique du 07 décembre 2017 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**SOLLICITE** du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon qu'ils soient affectés, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, des agents exerçant les fonctions de conseil juridique dans le cadre de missions temporaires d'assistance juridique

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention ci-annexée et tous documents s'y afférant ;

**DECIDE** que les crédits seront inscrits au budget principal 2018 de la commune,

## **ECONOMIE**

### ■ 2017-12-16 : Dérogations à la fermeture du dimanche pour les commerces de détail et concessionnaires automobiles

La loi n° 2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels (Article 8), permet au Maire de chaque commune d'autoriser jusqu'à 12 ouvertures dominicales par an pour les commerces de détail.

La liste des dimanches concernés doit être fixée avant le 31 décembre pour l'année suivante par décision du Maire après avis du conseil municipal et de la Métropole de Lyon. La dérogation est collective et prise par branche d'activités. Elle peut être modifiée dans les mêmes formes en cours d'année.

En contrepartie, les salariés ont droit à un salaire au moins double et à un repos compensateur, équivalent en nombre d'heures travaillées ce jour-là.

Au vu des demandes formulées par les commerçants de Francheville et de la consultation auprès de la Métropole de Lyon ainsi que des différents syndicats, il est proposé aux membres du conseil municipal d'autoriser l'ouverture des branches d'activités suivantes :

- Hypermarché,  
- Commerces de détail : habillement, optique, bijouterie, parfumerie et de produits de beauté, maroquinerie et articles de voyage, coiffure, commerce de piles, cigarettes électroniques, industrie manufacturière (multi-services) pour les 12 dimanches suivants :

- dimanche 14 janvier 2018

- dimanche 1<sup>er</sup> juillet 2018  
- dimanche 2 septembre 2018  
- dimanche 16 septembre 2018  
- dimanche 23 septembre 2018  
- dimanche 30 septembre 2018  
- dimanche 25 novembre 2018  
- dimanche 2 décembre 2018

- dimanche 9 décembre 2018  
- dimanche 16 décembre 2018  
- dimanche 23 décembre 2018  
- dimanche 30 décembre 2018

- Concessions automobiles pour les 5 dimanches suivants :

- dimanche 21 janvier 2018  
- dimanche 18 mars 2018  
- dimanche 17 juin 2018  
- dimanche 16 septembre 2018  
- dimanche 14 octobre 2018

Au regard des éléments exposés ci-dessus, il est demandé à l'assemblée délibérante de bien vouloir autoriser une dérogation à la fermeture du dimanche pour les branches d'activité précitées.

Vu l'article L. 3132-26 du code du Travail ;  
Vu la consultation de la Métropole de Lyon en date du 6/10/2017 ;  
Vu la consultation des syndicats en date du 6/10/2017 ;  
Vu l'avis de la Commission Développement Économique en date du 23/11/2017 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**AUTORISE** une dérogation à la fermeture du dimanche pour les branches d'activité précitées et selon les dates sus-énoncées,

